

Service cantonal de statistique

QUELQUES ASPECTS DE L'ECONOMIE GENEVOISE

Septembre 1972

QUELQUES ASPECTS DE L'ECONOMIE GENEVOISE

	page
1. Principales tendances de développement	1
2. Population active	4
Introduction	4
Evolution générale dans le cadre suisse	5
Population active - taux d'activité	6
Secteurs économiques	10
Tableaux	12
3. Les travailleurs frontaliers	16
Les principaux faits; comparaison avec d'autres cantons	16
Quelques résultats de l'étude du département de géographie	18
4. Les autres travailleurs étrangers soumis au contrôle du travail	21
Tableaux	23
5. La formation professionnelle	25
6. L'industrie	30
Remarques	30
L'industrie genevoise dans le cadre suisse	31
Structure par branche de l'industrie genevoise	32
Spécialisation relative de l'industrie genevoise	35
Structure de l'emploi	
selon le sexe	37
selon la nationalité et le statut	38
Conclusions	41
Tableaux	45
Annexes	
- I Base de la statistique de l'industrie	52
- II Mouvement des exploitations industrielles à Genève de 1966 à 1971	54
- III Liste de quelques entreprises sises à Genève contrôlées par des entreprises suisses ou étrangères	55
7. Les organisations internationales	58
8. L'aéroport	60
9. L'hôtellerie	62
10. Revenu cantonal	63
Tableau	66
11. Bénéfices des sociétés de capitaux	67
Tableau	68
12. Salaires	69
Tableau	70



1. Principales tendances de développement

Plutôt que de passer systématiquement en revue les différents aspects du développement économique genevois, on se propose, dans les pages qui suivent, de dégager quelques faits qui ont dominé l'évolution récente de notre économie. Il s'agira de mettre en évidence les tendances principales de cette évolution, de montrer, en particulier, comment la place de certains secteurs d'activité dans l'ensemble s'est modifiée; on s'efforcera aussi de déterminer les branches qui jouent un rôle moteur dans la croissance économique du canton.

Les relations internationales

On peut observer, en dépit du caractère assez grossier des instruments de mesure dont on dispose en la matière, que quelques branches économiques se sont développées nettement plus vite que les autres dans notre ville au cours des quinze dernières années; il s'agit des banques, des organisations internationales et du commerce de gros. Un des indices de l'essor particulier de ces branches est constitué par l'augmentation du nombre des personnes qu'elles emploient.

On sait que les banques genevoises recrutent leur clientèle dans les cinq continents et que leur activité est une des sources des relations que notre ville entretient avec le monde entier. Les organisations internationales, elles, sont bien entendu au centre de ces relations. Quant au commerce de gros, on trouve dans cette branche les bureaux destinés à des activités commerciales et administratives que de grandes entreprises étrangères, qui opèrent au niveau international, ont ouverts dans notre ville ces dernières années; la multiplication de ces bureaux est la cause principale de la croissance enregistrée par cette branche.

Ainsi, les fonctions internationales de Genève se renforcent considérablement; ce sont les branches économiques les plus directement concernées qui enregistrent la croissance la plus rapide. En relation avec ce renforcement, l'aéroport voit son trafic s'accroître très vite. Par ailleurs, l'hôtellerie connaît une expansion constante, nourrie pour une bonne part par les activités internationales de la ville. Le développement de l'aéroport et celui de l'industrie hôtelière sont des conditions nécessaires à l'essor des trois branches mentionnées plus haut. Ces cinq secteurs, sur lesquels repose le rôle international de Genève, s'entraînent l'un l'autre dans leur

croissance. Par exemple, la qualité des services bancaires et la multiplication des liaisons aériennes provoquée par l'extension des organisations internationales ont constitué des attraits décisifs pour les sociétés étrangères qui ont localisé dans notre ville une partie de leurs services commerciaux; ces activités commerciales ont, à leur tour, augmenté la densité du trafic aérien, ce qui a facilité les conférences internationales, toujours plus nombreuses à Genève, etc...

L'importance des cinq secteurs en question dans l'économie genevoise s'accroît constamment.

(Organisations internationales : voir partie 7 )

Les principales informations disponibles au sujet des banques et du commerce de gros sont malheureusement anciennes, les résultats détaillés du dernier recensement fédéral n'étant pas encore connus. Le nombre des banques et sociétés financières à caractère bancaire a plus que doublé entre 1955 et 1965; c'est ainsi qu'à cette dernière date, on dénombrait 230 bureaux ou agences bancaires dans le canton. Ce secteur employait alors 6 100 personnes, soit 3 300 de plus que dix ans plus tôt (+ 123%).

(Pour plus de détails, voir "Quelques aspects du développement de l'économie genevoise", p. 35. Voir en outre les parties 12(salaires) et 11(bénéfices des sociétés).)

Le commerce de gros, de son côté, occupait en 1965 9 500 personnes, contre 4 500 en 1955 (+ 111%). Le nombre d'exploitations n'augmentait, pendant la même période, que de 29%; cet écart met en évidence une tendance marquée à la concentration.

(Pour plus de détails, voir "Quelques aspects du développement de l'économie genevoise", p. 40 - 41. Voir en outre les parties 11. et 12.)

(Aéroport : partie 8. Hôtellerie : partie 9 .)

Le développement rapide de l'économie genevoise à l'avenir dépend essentiellement de la croissance simultanée des secteurs qui viennent d'être passés en revue; aucun d'entre eux ne peut jouer un rôle moteur à lui seul.

### L'industrie

Les cinq secteurs examinés jusqu'ici forment une part importante de la "base économique" de Genève; une autre part de celle-ci est constituée par des branches industrielles. Que faut-il

entendre par "base économique"? Une économie urbaine ou régionale remplit toujours une double fonction : une partie de sa population active travaille pour l'extérieur de la ville ou de la région (branches dans lesquelles celle-ci est spécialisée), alors que l'autre partie travaille en vue de satisfaire les besoins de la population locale (commerce de détail, santé, construction, etc.). On réserve le terme de "base économique" aux branches rattachées à la première fonction; ce sont les revenus qu'elles distribuent qui déterminent, par l'intermédiaire des dépenses de consommation correspondantes, l'importance des branches à marché local.

Les études économiques consacrées à des régions font communément une place importante à la notion de "base économique", distinguant les branches orientées vers l'extérieur de celles qui ne jouent qu'un rôle local, et dont la croissance est entraînée par celle des premières. Cette distinction éclaire les mécanismes du développement de l'économie étudiée; elle est très utile dans le cadre de travaux de prévision.

La composante industrielle de la "base économique" de Genève est constituée principalement par l'industrie des machines et appareils, l'horlogerie et l'industrie chimique; des éléments de moindre importance sont l'industrie du tabac et la bijouterie.

Les activités industrielles genevoises n'enregistrent en général qu'un lent développement. En raison à la fois de cette évolution et de la croissance soutenue du tertiaire international, l'industrie voit sa place dans l'économie genevoise se réduire constamment.

(Voir partie 6 (industrie); en outre, parties 12 (salaires) et 11 (bénéfices des sociétés).

## 2. Population active

### Introduction

Les premiers résultats globaux du recensement fédéral de la population du 1er décembre 1970 permettent d'étudier la composition selon l'origine, le sexe et le secteur d'activité de la population du canton, et son évolution par rapport aux recensements précédents, celui de 1960 en particulier.

La deuxième phase de l'exploitation mettra à disposition, d'ici une année au plus tard, des données beaucoup plus détaillées : population active selon la branche économique, la profession, la situation professionnelle, l'âge ... Celles-ci permettront de cerner de plus près l'évolution récente et la situation actuelle de l'économie du canton, sous l'aspect de sa main-d'oeuvre. On mesurera alors mieux, en particulier, les rapports entre l'évolution des structures démographiques et celle du niveau d'activité de la population, entre l'évolution des branches économiques et celles de la formation professionnelle, du travail féminin, de la main-d'oeuvre étrangère...

Les données disponibles actuellement, sur lesquelles est basé ce chapitre, sont les suivantes :

- population résidente totale selon le sexe, l'origine, l'âge
- population résidente active selon le sexe, l'origine et le secteur économique 1).

Rappelons que la main-d'oeuvre frontalière n'est pas incluse dans la population active. Elle ne figure ici que dans le tableau 2, à titre indicatif.

---

1) Secteur I : agriculture, sylviculture;  
 " II: industrie, arts et métiers, bâtiment, électricité-eau-gaz-épuration;  
 " III: commerce , banques, assurances, affaires, hôtellerie, transports, administration, autres services.

L'étude de l'évolution de la population active du canton, entre 1960 et 1970, à partir des seules données des recensements, ne donne évidemment qu'une image simplifiée de cette évolution. La croissance démographique du canton n'a pas été continue durant cette période; très rapide jusqu'en 1965, elle s'est ensuite ralentie sous l'effet des mesures fédérales de restriction, surtout depuis le milieu de l'année 1970. On trouvera dans les chapitres traitant de la main-d'oeuvre étrangère sous contrôle et de la statistique de l'industrie (chapitres 4 et 6) des indications sur l'évolution actuelle de l'économie du canton, et de son industrie en particulier.

#### Evolution générale dans le cadre suisse

La population résidente totale du canton de Genève s'est accrue, durant la période comprise entre les deux derniers recensements, de 72 365 habitants (+ 27,9 %), passant de 259 234 à 331 599 habitants. Ce taux d'accroissement, très élevé, est égal à celui de la période précédente (+ 27,8 % entre 1950 et 1960). Il situe notre canton très au dessus de la moyenne suisse :

#### Tableau I

Cantons ayant connu les taux de croissance les plus élevés entre  
1960 et 1970

	Accroissement 1960 - 1970 (%)	
	Population totale	Actifs
Zoug	29,5	23,1
Genève	27,9	21,9
Vaud	19,2	20,2
Argovie	20,0	16,4
Bâle	17,6	15,2
Tessin	25,5	14,2
Zurich	16,3	12,7
SUISSE	15,5	12,3

Pour sa plus grande part - plus des trois quarts - la population du canton s'est accrue par gain migratoire (environ 56 000 personnes, contre 16 000 par gain du mouvement naturel). Cette évolution a des causes économiques : elle traduit le phénomène général de polarisation du développement économique, en particulier celui du secteur tertiaire (commerce, banques, services...) autour de certaines grandes villes. Parallèlement il en résulte, pour certains cantons ruraux, un plafonnement, voire une régression de population (Glaris, Appenzell).

A Genève comme dans la majorité des cantons, l'accroissement du nombre des actifs est inférieur, entre 1960 et 1970, à celui de la population totale. Cette baisse du taux d'activité résulte, malgré la forte immigration d'actifs en provenance de l'étranger, d'une modification de la structure par âge de la population se traduisant par la réduction de la part des personnes actives (de 20 à 64 ans) dans l'ensemble de la population.

#### Population active - Taux d'activité

L'évolution de la population active du canton - compte tenu des échanges de travailleurs avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec la région française - est résumée dans le tableau suivant :

Tableau 2

Evaluation globale de la population active du canton (au 1er décembre) :

	1960	1970
POPULATION RESIDENTE ACTIVE RECENSEE	136 990	171 055
Echanges avec la Suisse :		
Emigrants journaliers	300	749
Immigrants journaliers	1 708	4 177
<u>Solde</u>	+ 1 408	+ 3 428
Echanges avec la France		
Emigrants journaliers	69	159
Immigrants journaliers (frontaliers), étrangers	2 500	16 428
Suisses	200	500
<u>Solde</u>	+ 2 631	+ 16 769
POPULATION ACTIVE TOTALE	141 029	191 252

L'effectif des personnes exerçant une activité dans le canton se trouve donc augmenté de plus de 10% (environ 20 000 personnes) si l'on prend en considération les non-résidents. Rappelons que ceux-ci n'apparaissent pas dans les chiffres des recensements. L'utilisation de ces chiffres à l'exclusion d'autres données conduirait donc à une sous-estimation de l'activité économique du canton, en particulier lors de comparaisons avec les autres cantons. Ceci apparaît clairement dans le secteur industriel où, si l'on s'en tient aux chiffres des recensements, les effectifs n'ont pas varié entre 1960 et 1970. En réalité, compte tenu de l'augmentation du nombre des travailleurs frontaliers, le taux d'accroissement de la main-d'oeuvre dans l'industrie à Genève n'est pas très inférieur au taux suisse.

Le taux d'activité <sup>1)</sup> de la population résidente du canton, bien qu'en légère baisse par rapport à 1960, conserve une valeur élevée, sensiblement supérieure à la moyenne suisse. D'une façon générale le taux d'activité est plus élevé dans les cantons urbains que dans les cantons ruraux. Ceci s'explique par des différences de niveau de natalité - poids plus élevé de la population enfantine dans les cantons ruraux - ainsi que par d'importants mouvements de migration d'actifs jeunes vers les grandes agglomérations.

---

1) Taux d'activité = 
$$\frac{\text{population résidente active}}{\text{population résidente totale}}$$

Tableau 3

Evolution de la population active de 1960 à 1970  
Comparaison Genève - Suisse

	SUISSES			ETRANGERS			TOTAL		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>GENEVE</b>									
<u>Population active</u>									
1960 <sup>2)</sup>	63 537	36 813	100 350	23 225	13 415	36 640	86 762	50 228	136 990
1970	65 433	43 169	108 602	39 571	22 882	62 453	105 004	66 051	171 055
variation 1960 - 1970									
nb. abs.	1 896	6 356	8 252	16 346	9 467	25 813	18 242	15 823	34 065
%	2,9	17,3	8,2	70,4	70,6	70,5	21,0	31,5	24,9
<u>Taux d'activité <sup>1)</sup></u>									
1960	69,9	34,4	50,7	73,2	45,2	59,6	70,7	36,8	52,0
1970	65,7	35,9	49,4	68,6	42,3	55,9	66,8	37,9	51,6
<b>SUISSE</b>									
<u>Population active</u>									
1960 <sup>2)</sup>	1 485 379	605 449	2 090 828	270 614	150 969	421 583	1 755 993	756 418	2 512 411
1970	1 538 513	809 572	2 348 085	434 800	222 254	657 054	1 973 313	1 031 826	3 005 139
variation 1960 - 1970									
Nb. abs.	53 134	204 123	257 257	164 186	71 285	235 471	217 320	275 408	492 728
%	3,6	33,7	12,3	60,7	47,2	55,9	12,4	36,4	19,6
<u>Taux d'activité <sup>1)</sup></u>									
1960	63,7	24,1	43,2	81,8	59,4	72,1	65,9	27,4	46,3
1970	61,9	29,9	45,2	72,1	46,6	60,8	63,9	32,4	47,9

Le tableau ci-dessus met en évidence le rôle des étrangers dans l'accroissement de la population active en Suisse, entre 1960 et 1970. A Genève la population d'origine suisse ne participe que pour un quart environ à l'augmentation du nombre des actifs, contre trois quarts à la population étrangère, alors que sur le plan national les deux composantes du gain sont sensiblement égales.

1) Taux d'activité =  $\frac{\text{population résidente active}}{\text{population résidente totale}}$

2) Les chiffres de 1960 diffèrent légèrement de ceux du tableau 4, la ventilation selon le sexe et l'origine des personnes exerçant une activité à titre accessoire étant inconnus.

Durant la période 1960 - 1970, la population active étrangère s'est accrue essentiellement par immigration; en effet l'évolution de la composition par âges de la population résidant déjà en Suisse en 1960 n'a pas eu en elle-même de forte incidence sur le nombre d'actifs.

Si l'on compare les taux d'activité partiels - selon l'origine et le sexe - on constate qu'ils ont encore des valeurs très différentes en 1970. Cependant les différences se sont atténuées depuis 1960 en raison de la diminution des taux les plus élevés (étrangers de sexe masculin en particulier) et de l'augmentation des plus bas (Suisseuses).

Population masculine suisse. La diminution de son taux d'activité est constante, de 1930 (75,1%) jusqu'en 1970 (65,7%), à Genève comme dans l'ensemble de la Suisse. Cette évolution résulte d'une transformation de la pyramide des âges - augmentation du poids des inactifs, jeunes et personnes âgées - ainsi que de l'allongement de la durée de scolarité.

Population féminine suisse. Son taux d'activité est au contraire en augmentation; celle-ci est liée au développement des activités tertiaires, commerce et bureaux en particulier. L'écart entre taux genevois (35,9%) et taux suisse (29,9%) reste important. Il s'explique par l'importance du secteur tertiaire à Genève, ainsi que par une sous-évaluation - sur le plan suisse - du travail féminin dans l'agriculture.

Population étrangère. Bien qu'en régression, son taux d'activité est encore, en 1970, supérieur à celui de la population suisse. Constituée en grande partie d'immigrés de fraîche date, elle possède une composition par âges caractérisée par le nombre relativement faible des personnes ayant dépassé l'âge actif (65 ans et plus). L'écart par rapport au taux de la population suisse s'est réduit depuis 1960, car l'arrêt porté à l'immigration ces dernières années a pour effet d'atténuer les disparités de structure d'âge entre populations d'origine suisse et étrangère.

## Secteurs économiques

Tableau 4

Population active selon le secteur économique

	Nombres absolus				Répartition en ‰			
	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total
GENEVE								
Effectifs : 1960	4 349	57 096	78 306	140 348 <sup>1)</sup>	31	407	558	1 000
1970	2 510	57 256	111 289	171 055	15	335	650	1 000
Variation : Nombres absolus	- 1 839	160	32 983	30 307	.	.	.	.
1960 - 1970 ‰	- 42,3	0,3	42,1	21,9	.	.	.	.
SUISSE								
Effectifs : 1960	353 773	1 293 314	1 015 112	2 674 845 <sup>2)</sup>	132	484	380	1 000
1970	229 293	1 451 975	1 323 871	3 005 139	76	483	441	1 000
Variation : Nombres absolus	- 124 480	158 661	308 759	330 294	.	.	.	.
1960 - 1970 ‰	- 35,2	12,3	30,4	12,3	.	.	.	.

1) Y compris 597 personnes (40/‰) occupées à temps partiel, et qui ne peuvent être réparties entre les différents secteurs.

2) Y compris 12 646 personnes (40/‰) occupées à temps partiel, et qui ne peuvent être réparties entre les différents secteurs.

L'augmentation du nombre des emplois dans le canton, entre 1960 et 1970, résulte surtout de l'expansion des activités du secteur tertiaire. Le nombre des personnes exerçant une activité dans l'industrie ne varie en effet pratiquement pas, passant de 57 096 en 1960 à 57 256 en 1970. Entre ces deux dates, des changements notables se sont pourtant produits dans ce secteur :

- le nombre des travailleurs frontaliers - qui, non résidents, ne sont pas recensés - est passé de 2 500 à 8 000 environ. Compte tenu de cet apport, le taux d'accroissement de la main-d'oeuvre industrielle s'élève, pour la période 1960 - 1970, à 10%. L'écart par rapport à la moyenne suisse correspondante (15%) se trouve ainsi ramené à de plus justes proportions;

- l'importance relative des diverses branches de l'industrie s'est

elle-même modifiée. Les données actuellement disponibles ne permettent pas de mesurer cette évolution; cependant les chiffres de la statistique annuelle de l'industrie et ceux de la main-d'oeuvre étrangère sous contrôle indiquent que l'augmentation des effectifs s'est reportée principalement sur l'industrie du bâtiment. Certaines branches artisanales (vêtements, bois et liège) ont au contraire vu leur importance diminuer. Des industries constituant la "base économique" du canton - machines, horlogerie, chimie - seule la chimie semble avoir augmenté notablement ses effectifs.

- Les données du recensement montrent la réalité de la désaffection de la population suisse pour le travail dans l'industrie. La part des travailleurs étrangers dans le total de la main-d'oeuvre industrielle passe de 15% en 1950 à 27% en 1960 et 42% en 1970. Si l'on prend en compte la main-d'oeuvre frontalière, cette proportion atteint environ 50%.

En 1970, le secteur tertiaire groupe à Genève près de deux tiers de la population active (65%), proportion très supérieure à celle des autres cantons les plus "tertiaires" : Bâle-Ville (56%), Tessin et Zurich (52%). Alors que l'industrie genevoise perd, entre 1960 et 1970, 8 000 travailleurs d'origine suisse, le secteur tertiaire en gagne plus de 17 000, soit sensiblement autant que de travailleurs étrangers. Notons que les femmes sont aussi nombreuses que les hommes dans ce secteur, leur proportion restant voisine de 48% depuis 1950.

Dans l'ensemble de la Suisse également la progression du nombre des emplois est beaucoup plus lente dans l'industrie (+ 12% entre 1960 et 1970) que dans le secteur tertiaire (+ 30%); quatre cantons - Zoug, Bâle-Campagne, Argovie, Valais - enregistrent des taux de croissance encore supérieurs à celui de Genève (voir annexe 3). Notons enfin que les activités économiques constituant le secteur tertiaire sont très diverses, et que l'expansion de ce secteur n'aura pas la même importance économique selon qu'il est orienté vers le tourisme (Valais, Grisons), les administrations (Berne, Genève), les établissements bancaires et commerciaux (Genève, et surtout Zurich et Bâle).

Population active, selon le sexe, l'origine et le secteur économique;  
évolution 1950 - 1970

		SUISSES			ETRANGERS			TOTAL		
		Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>INDICATEURS</b>										
<u>Nombres absolus</u>										
- 1950	Secteur I	3 318	186	3 504	1 015	69	1 084	4 333	255	4 588
	II	27 257	9 508	36 765	4 812	1 941	6 753	32 069	11 449	43 518
	III	25 032	19 837	44 869	4 437	7 350	11 787	29 469	27 187	56 656
	TOTAL	55 607	29 531	85 138	10 264	9 360	19 624	65 871	38 891	104 762
- 1960	Secteur I	2 324	217	2 541	1 375	50	1 425	3 699	267	3 966
	II	31 278	10 262	41 540	12 609	2 561	15 170	43 867	12 823	56 710
	III	29 935	26 334	56 269	9 241	10 804	20 045	39 176	37 138	76 314
	TOTAL	63 537	36 813	100 350	23 225	13 415	36 640	86 762	50 228	136 990
- 1970	Secteur I	1 470	216	1 686	763	61	824	2 233	277	2 510
	II	25 278	8 145	33 423	19 211	4 622	23 833	44 489	12 767	57 256
	III	38 685	34 808	73 493	19 597	18 199	37 796	58 282	53 007	111 289
	TOTAL	65 433	43 169	108 602	39 571	22 882	62 453	105 004	66 051	171 055
<u>Répartition, ‰</u>										
- 1950	Secteur I	723	41	764	221	15	236	944	56	1 000
	II	626	219	845	111	44	155	737	263	1 000
	III	442	350	792	78	130	208	520	480	1 000
	TOTAL	531	282	813	98	89	187	629	371	1 000
- 1960	Secteur I	586	55	641	347	12	359	933	67	1 000
	II	551	181	732	223	45	268	774	226	1 000
	III	392	345	737	121	142	263	513	487	1 000
	TOTAL	464	269	733	169	98	267	633	367	1 000
- 1970	Secteur I	586	86	672	304	24	328	890	110	1 000
	II	442	142	584	335	81	416	777	223	1 000
	III	348	312	660	176	164	340	524	476	1 000
	TOTAL	383	252	635	231	134	365	614	386	1 000

## Annexe 1b

Population active, selon le sexe, l'origine et le secteur économique;  
évolution 1950 - 1970

		SUISSES			ETRANGERS			TOTAL			
		Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	
<b>ACCROISSEMENTS</b>											
<u>Nombres absolus</u>											
- 1950 - 1960	Secteur	I	- 994	31	- 963	360	- 19	341	- 634	12	- 622
		II	4 021	754	4 775	7 797	620	8 417	11 818	1 374	13 192
		III	4 903	6 497	11 400	4 804	3 454	8 258	9 707	9 951	19 658
	<b>TOTAL</b>		7 930	7 282	15 212	12 961	4 055	17 016	20 891	11 337	32 228
- 1960 - 1970	Secteur	I	- 854	- 1	- 855	- 612	11	- 601	- 1 466	10	- 1 456
		II	- 6 000	- 2 117	- 8 117	6 602	2 061	8 663	602	- 56	546
		III	8 750	8 474	17 224	10 356	7 395	17 751	19 106	15 869	34 975
	<b>TOTAL</b>		1 896	6 356	8 252	16 346	9 467	25 813	18 242	15 823	34 065
<u>Nombres relatifs (%)</u>											
- 1950 - 1960	Secteur	I	- 30,0	16,7	- 27,5	35,5	- 27,5	31,5	- 14,6	4,7	- 13,6
		II	14,8	7,9	13,0	162,0	31,9	124,6	36,9	12,0	30,3
		III	19,6	32,8	25,4	108,3	47,0	70,1	32,9	36,6	34,7
	<b>TOTAL</b>		14,3	24,7	17,9	126,3	43,3	86,7	31,7	29,2	30,8
- 1960 - 1970	Secteur	I	- 36,7	- 0,5	- 33,6	- 44,5	22,0	- 42,2	- 39,6	3,7	- 36,7
		II	- 19,2	- 20,6	- 19,5	52,4	80,5	57,1	1,4	- 0,4	1,0
		III	29,2	32,2	30,6	112,1	68,4	88,6	48,8	42,7	45,8
	<b>TOTAL</b>		3,0	17,3	8,2	70,4	70,6	70,5	21,0	31,5	24,9

## Annexe 2

## Population active selon le secteur économique 1)

	Effectifs, nombres absolus								Part relative des cantons							
	1960				1970				1960				1970			
	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total
Zurich	32 478	237 191	223 524	496 684	19 388	251 119	289 040	559 547	92	193	220	187	85	173	218	186
Berne	71 846	198 723	152 510	424 970	48 878	222 616	191 604	463 098	203	154	150	159	213	153	145	154
Lucerne	25 058	50 328	42 085	117 871	18 125	57 856	53 110	129 091	71	39	42	44	79	40	40	43
Uri	2 830	6 526	4 455	13 840	1 842	7 289	5 196	14 327	8	5	4	5	8	5	4	5
Schwytz	7 700	17 846	10 958	36 593	5 296	22 027	13 853	41 176	22	14	11	14	23	15	11	14
Göswald	3 190	3 983	3 219	10 412	2 214	4 425	3 997	10 636	9	3	3	4	10	3	3	4
Nidwald	2 014	4 364	3 404	9 803	1 548	5 442	4 454	11 444	6	3	3	4	7	4	3	4
Glaris	2 276	14 083	4 927	21 381	1 551	12 123	5 222	18 896	6	11	5	8	7	8	4	6
Zoug	3 031	13 793	8 428	25 352	2 011	16 349	12 851	31 211	9	11	8	9	9	11	10	10
Fribourg	20 257	27 055	21 326	68 753	14 081	36 407	28 148	78 636	57	21	21	26	61	25	21	26
Soleure	9 410	63 083	26 996	99 921	5 663	69 917	34 150	109 730	27	49	27	37	25	48	26	37
Basle-Ville	793	50 932	64 528	117 322	521	52 623	67 998	121 142	2	39	64	44	2	36	51	40
Basle-Campagne	5 991	42 412	23 747	72 616	3 914	54 329	38 923	97 666	17	33	24	27	17	38	29	32
Schaffhouse	4 158	18 776	9 434	32 541	2 629	20 922	11 742	35 293	12	15	9	12	11	15	9	12
Appenzell Rh. E.	4 096	12 916	7 432	24 577	2 686	12 191	7 994	22 871	12	10	7	9	12	8	6	8
Appenzell Rh. I.	2 256	3 358	1 601	7 235	1 782	2 858	1 774	6 414	6	3	2	3	8	2	1	2
St.-Gall	23 603	86 867	51 132	162 503	15 913	96 726	65 280	177 919	67	67	50	61	69	67	49	59
Grisons	16 662	26 178	27 090	70 089	10 607	29 095	36 827	76 529	47	20	27	26	46	20	28	25
Argovie	23 106	110 227	44 710	178 800	14 324	128 186	65 570	208 080	65	85	44	67	62	88	50	69
Thurgovie	16 560	45 539	20 825	83 231	11 125	50 163	25 549	86 837	47	35	21	31	49	35	19	29
Tessin	11 785	42 356	40 770	95 053	5 231	46 889	56 390	108 510	33	33	40	35	23	32	43	36
Vaud	28 564	83 257	94 793	207 432	19 745	103 302	126 282	249 329	81	64	93	77	86	71	95	83
Valais	26 263	31 580	24 510	82 477	13 764	38 891	36 926	89 581	74	24	24	31	60	27	28	30
Neuchâtel	5 497	44 845	24 402	75 041	3 945	52 474	29 702	86 121	15	35	24	28	17	36	23	29
Genève	4 349	57 096	78 306	140 348	2 510	57 256	111 289	171 055	12	44	77	52	11	40	84	57
Suisse	353 773	1 293 314	1 015 112	2 674 845	229 293	1 451 975	1 323 871	3 005 139	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

1) Recensements fédéraux de la population

## Annexe 3

## Population active selon le secteur économique 1)

	Répartition en pour mille								1970 si 1960 = 100				Population résidante : 1970 si 1960=100
	1960				1970				Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total	
	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total					
	I	II	III		I	II	III		I	II	III		
Zurich	65	478	450	1 000	35	449	516	1 000	60	106	129	113	116
Berne	169	468	359		106	480	414		68	112	126	109	111
Lucerne	213	427	357		140	449	411		72	115	126	110	114
Uri	204	472	322		129	508	363		65	112	117	104	106
Schwytz	210	488	300		129	535	336		69	123	126	113	118
Obwald	306	383	309		288	416	376		69	111	124	102	106
Nidwald	205	446	347		135	476	389		77	125	131	117	116
Glarus	106	659	231		82	642	276		68	86	106	88	95
Zoug	120	544	332		64	524	412		66	119	152	123	130
Fribourg	295	393	310		179	463	358		70	135	132	114	113
Soleure	95	631	270		52	637	311		60	111	127	110	112
Bâle-Ville	7	434	550		4	434	562		66	103	105	103	104
Bâle-Campagne	82	585	327		40	561	359		65	129	164	134	138
Schaffhouse	128	577	290		74	593	333		63	111	124	108	110
Appenzell Rh. E.	167	526	302		117	533	350		66	94	108	93	100
Appenzell Rh. I.	312	464	221		278	445	277		79	85	111	89	101
St.-Gall	145	534	315		89	544	367		67	111	128	109	113
Grisons	238	373	387		139	380	481		64	111	136	109	110
Argovie	129	617	250		69	616	315		62	116	147	116	120
Thurgovie	199	547	250		128	578	294		67	110	123	104	110
Tessin	124	446	429		48	432	520		44	111	138	114	126
Vaud	138	401	457		79	414	507		69	124	133	120	119
Valais	318	383	297		154	434	412		52	123	151	109	116
Neuchâtel	73	598	325		46	609	345		72	117	122	115	115
Genève	31	407	558		15	335	650		58	100	142	122	130
SUISSE	132	483	380	1 000	76	483	441	1 000	65	112	130	112	115

1) Recensements fédéraux de la population.

### 3. Les travailleurs frontaliers

#### 1. Les principaux faits; comparaison avec d'autres cantons

Plus de 20 000 personnes passent chaque jour la frontière, depuis le début de l'année, pour venir travailler dans le canton. Le phénomène frontalier est tout récent; il s'est formé en quelques années, modifiant, depuis 1966, l'ensemble des conditions du marché du travail à Genève, influençant fortement le niveau des salaires, la marche de nombreuses entreprises et même de branches entières (il faut surtout citer l'industrie des machines).

Jusqu'en 1958, la place des frontaliers dans l'économie genevoise était presque négligeable; leur effectif était d'un millier. Il faut ensuite distinguer deux périodes. De 1959 à 1964, soit jusqu'aux premières mesures de réduction de la main-d'oeuvre étrangère - qui frappaient les frontaliers - leur nombre a augmenté régulièrement jusqu'au niveau de 6 000. Cette première vague se confond avec un mouvement plus général : ce sont les années pendant lesquelles les employeurs recourent massivement aux travailleurs étrangers. On peut donc remarquer que l'échange de force de travail entre les départements français limitrophes et Genève ne représente pas un courant traditionnel, inscrit dans la structure de la région, mais qu'il participe plutôt de l'évolution intervenue sur le marché du travail en Suisse dans l'après-guerre. Après une légère régression entre 1964 et 1966, date à laquelle les mesures de réduction sont levées pour les frontaliers, la seconde période d'augmentation commence et dure jusqu'à aujourd'hui. La main-d'oeuvre française joue alors nettement un rôle de remplacement par rapport à l'immigration qui a été stoppée. L'ampleur de cette seconde vague de frontaliers en témoigne : entre août 1965 et avril 1972, la progression est de plus de 15 000 personnes, ou 283%; elle est particulièrement forte depuis 1969 : 3 000 ou 4 000 personnes chaque année.

Cette vague qui commence en 1966, son rôle de remplacement par rapport à la main-d'oeuvre contingentée, s'observent ailleurs en Suisse. Entre les mêmes dates que celles indiquées ci-dessus, la progression du nombre de frontaliers au niveau national est de 50 000 ou 109 %. Le rapprochement de ce taux avec celui de Genève montre que cette évolution a cependant dans notre canton un caractère spécifique. Cela est confirmé par une comparaison avec les deux autres cantons où les travailleurs frontaliers occupent une place

importante : Bâle et le Tessin.

En avril 1972, Bâle (deux demi-cantons) emploie comme Genève 21 000 de ces travailleurs (22% du total national), le Tessin 29 000 (30%). Cependant, dans les deux cas, le phénomène est, pour une part non négligeable, ancien, préexistant à la grande période de l'immigration. En 1955, en effet, Bâle occupait déjà près de 8 000 frontaliers, le Tessin près de 6 000. La première région a réalisé son augmentation surtout depuis 1966, la seconde pendant les deux périodes considérées. Toujours entre août 1965 et avril 1972, les taux de progression sont pour Bâle de 111%, pour le Tessin de 65%.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de frontaliers dans les cantons considérés.

Année <sup>1)</sup>	Genève	Bâle <sup>2)</sup>	Tessin	Suisse
1955	1 024	7 666	5 747	30 292
1965	5 524	10 015	17 458	45 600
1966	6 176	10 862	18 124	48 000
1967	8 082	13 679	21 023	58 637
1968	9 508	15 739	19 822	63 062
1969	11 235	16 669	21 447	67 341
1970	14 545	17 369	23 250	74 797
1971	18 539	19 454	26 358	87 838
1972	21 151	21 177	28 762	95 247

1) situation en août; pour 1972, en avril

2) les deux demi-cantons.

A Genève, un accroissement aussi massif n'a pu se réaliser dans les limites régionales. La population active préalablement installée dans les régions frontalières a été mise très fortement à contribution, comme en témoigne l'étendue actuelle de la zone de recrutement des frontaliers : l'attraction de Genève s'étend jusqu'à 40 ou 50 km., là où les communications ne se heurtent pas à un obstacle naturel. Mais des milliers de personnes, provenant du reste de la France, sont en outre venues s'installer dans la région pour travailler à Genève. Nous manquons ici de points de comparaison avec Bâle et le Tessin.

Une enquête réalisée à fin 1969 a permis de fixer à près de 3 000 le nombre de frontaliers ayant émigré depuis 1965 d'une quelconque région de France pour venir travailler à Genève. Ce nombre ne tient pas compte du courant migratoire intervenu avant 1965 et surtout après 1969. On peut supposer que ce courant a été au moins aussi important entre fin 1969 et aujourd'hui qu'entre 1965 et 1969, vu l'augmentation de plus de 7 000 frontaliers qui a eu lieu pendant la seconde période et le fait que les réserves de population active autochtone étaient alors moindres, touchaient même peut-être à leur fin.

Les zones de provenance des 3 000 frontaliers sur lesquels portait l'enquête de 1965 se répartissent dans toute la France, avec une nette prédominance cependant de la moitié Est du pays.

## 2. Quelques résultats de l'étude du département de géographie.

("Travail et Frontière", étude se rapportant à la situation à fin 1969, date à laquelle il y avait 13 800 frontaliers. Cette étude donne plusieurs indications encore valables actuellement.)

### Caractéristiques démographiques

La proportion des femmes : 39% est élevée pour une population active (pourcentage identique en avril 1972).

La population frontalière est dans l'ensemble jeune : à fin 1969, 57% des frontaliers avaient moins de 30 ans; 43% d'entre eux étaient célibataires. Il faut mettre ces caractéristiques en relation avec le fait qu'une partie des frontaliers ont émigré pour venir s'installer dans la région. La proportion des moins de 30 ans parmi les personnes arrivées dans la région entre 1965 et 1969 est en effet très élevée : 68%.

### Branches économiques

(La statistique mensuelle de la main-d'oeuvre sous contrôle ne donne que des indications grossières; aussi vaut-il mieux utiliser les résultats du département de géographie, sous forme de pourcentages seulement.)

La répartition des frontaliers dans les trois secteurs était la suivante à fin 1969 (en %) :

	Hommes	Femmes	Totaux
Primaire	1,1	0,2	0,7
Secondaire	65,8	27,3	50,9
Tertiaire	33,1	72,5	48,4
Total	100,0	100,0	100,0

Les frontaliers travaillaient ainsi pour une moitié dans le secondaire, pour l'autre dans le tertiaire. La proportion d'emplois dans le secondaire est nettement plus élevée que pour l'ensemble de la population active du canton. On constate une concentration des femmes dans le tertiaire.

Cinq branches surtout occupaient des effectifs importants : dans le secondaire, l'industrie métallurgique et les artisans sur métaux (8% du total), l'industrie des machines (12%) et le bâtiment (12%); dans le tertiaire, le commerce de détail (19%) et la banque (6%). Il s'agit avant tout d'hommes dans les trois premières branches, de femmes dans les deux autres. Dans l'industrie, la prédominance de l'industrie métallurgique et de celle des machines est marquée; on peut citer encore l'imprimerie, l'industrie chimique et l'industrie horlogère. Une remarque à propos du tertiaire : le nombre élevé d'emplois dans la banque, déjà citée, et le commerce de gros - branche dans laquelle sont classés les sièges administratifs et commerciaux d'entreprises multinationales à Genève - reflète le développement très rapide de ces branches.

### Professions

Les frontaliers exercent en général des professions exigeant certaines qualifications; la part des emplois de manoeuvre est en effet assez faible. Toutefois, ces qualifications sont peu élevées. Les catégories les plus nombreuses sont les ouvriers; les sténo-dactylos, employés de comptabilité, employés divers de l'administration; les vendeuses. L'importance relative des "petites" professions du tertiaire correspond à celle des femmes dans la population frontalière. Les cadres intermédiaires sont sous-représentés. Les professions scientifiques et techniques ne jouent qu'un faible rôle.

Salaires

Les salaires des frontaliers frappent par leur bas niveau. A fin 1969, le salaire mensuel moyen était de F 1 115.-. Les personnes ayant une rémunération voisine de F 1 000.- par mois étaient très nombreuses : la concentration des cas entre F 900.- et F 1 100.- par mois était forte.

#### 4. Les autres travailleurs étrangers soumis au contrôle du travail

L'afflux en Suisse de travailleurs étrangers a été particulièrement important durant les 5 années 1960 à 1964.

A Genève le nombre des travailleurs sous permis annuel ou saisonnier triplait entre juin 1959 et juin 1964, passant de 18 088 à 55 289. Durant cette période les frontaliers étaient encore peu nombreux à Genève.

Travailleurs étrangers sous contrôle, selon le type de permis.

Situation au 30 juin

	Nombres absolus			Répartition en ‰		
	Permis annuels + saisonniers	Frontaliers	Total	Permis annuels + saisonniers	Frontaliers	Total
1959	18 088	1 750	19 838	912	88	1 000
1960	26 698	2 540	29 238	913	87	1 000
61	39 115	3 944	43 059	908	92	1 000
62	45 602	5 138	50 740	899	101	1 000
63	51 169	6 442	57 611	888	112	1 000
64	55 829	6 641	62 470	894	106	1 000
65	52 533	6 056	58 589	897	103	1 000
66	42 124	6 045	48 169	875	125	1 000
67	43 754	7 611	51 365	852	148	1 000
68	43 311	9 280	52 591	824	176	1 000
69	45 784	10 969	56 753	807	193	1 000
70	47 312	14 257	61 569	768	232	1 000
71	46 964	18 350	65 314	719	281	1 000
72	40 170	21 302	61 472	653	347	1 000

Les mesures prises par le Conseil fédéral en 1964-65, puis en 1970, ont été suivies de nettes diminutions. En 1965 - 1966 la diminution portait sur les titulaires de permis saisonnier aussi bien qu'annuel, alors qu'à partir de 1970 elle était limitée aux porteurs de permis annuel. En effet les mesures de 1970 ont entraîné, avec la diminution du nombre des porteurs de permis annuel, une augmentation de celui des saisonniers, les restrictions portant sur ces derniers ayant été moins draconiennes, et d'ailleurs moins strictement observées.

La baisse du nombre de porteurs de permis annuel, particulièrement marquée entre juin 1971 et juin 1972, semble résulter davantage de transformations de permis de séjour annuels en permis d'établissement que de départs de travailleurs. En effet les statistiques publiées en fin d'année par la police fédérale des étrangers, et portant sur l'ensemble de la population étrangère, montrent que la baisse du nombre des permis annuels correspond à une augmentation presque égale du nombre des permis d'établissement. On peut donc considérer que le nombre des étrangers résidant et exerçant une activité dans le canton est pratiquement stable depuis deux ans.

Résidents étrangers exerçant une activité :

	Permis de séjour	Permis d'établissement	Total
31.12.1969 =	39 701	17 000	56 701
31.12.1970 =	35 639	20 669	56 308
31.12.1971 =	31 227	24 174	55 401

Du fait que les travailleurs disparaissent de la statistique de la main-d'oeuvre sous contrôle dès qu'ils obtiennent un permis d'établissement, les chiffres issus de cette statistique ne rendent pas compte avec exactitude de l'évolution des divers groupes économiques. On retiendra essentiellement que :

- l'effectif total de la main-d'oeuvre sous contrôle est stable; l'augmentation du nombre des travailleurs frontaliers parvient à compenser la diminution du nombre des travailleurs sous permis annuel.

- l'industrie du bâtiment groupe toujours l'effectif le plus important. Les saisonniers étant en forte majorité dans ce groupe (environ 8 000, pour 2 000 porteurs de permis annuel et 2 000 frontaliers), celui-ci a été peu touché par les mesures de restriction.

- l'hôtellerie et la métallurgie semblent au contraire être les groupes les plus touchés.

Travailleurs étrangers soumis au contrôle du travail, selon le groupe professionnel

Situation au 30 juin

Groupe professionnel	TOTAL			Permis annuels et saisonniers			Frontaliers			Variation 1970 - 1972		
	1960	1970	1972	1960	1970	1972	1960	1970	1972	Permis annuels et saisonniers	Frontaliers	Total
Agriculture	1 181	1 258	1 063	.	1 153	938	.	105	125	- 215	20	- 195
Alimentation, boissons, tabacs	778	1 884	1 793	.	1 209	913	.	675	880	- 296	205	- 91
Profession de l'industrie textile	61	67	53	.	54	37	.	13	16	- 17	3	- 14
Habillement	911	1 275	967	.	1 120	742	.	155	225	- 378	70	- 308
Cuir et caoutchouc	49	141	108	.	121	75	.	20	33	- 46	13	- 33
Industrie du papier	164	458	383	.	361	249	.	97	134	- 112	37	- 75
Profession des arts graphiques	236	715	765	.	367	298	.	348	467	- 69	119	50
Industrie chimique	79	505	564	.	243	197	.	262	367	- 46	105	59
Métallurgie, électrotechnique	2 743	8 751	7 163	.	6 216	3 798	.	2 535	3 365	- 2 418	830	- 1 588
Horlogerie, bijouterie	227	1 034	922	.	681	540	.	353	382	- 141	29	- 112
Terre, pierre et verre	419	592	618	.	483	419	.	109	199	- 64	90	26
Bois et liège, aménagement intérieur	644	1 446	1 489	.	951	828	.	495	661	- 123	166	43
Bâtiment, construction	6 404	10 751	11 733	.	9 457	9 780	.	1 294	1 953	323	659	982
Transports et communications	185	1 111	1 052	.	854	622	.	257	430	- 232	173	- 59
Industrie hôtelière	4 400	7 110	6 659	.	6 635	5 441	.	475	1 218	- 1 194	743	- 451
Service privé de maison	2 814	4 648	3 176	.	4 361	2 927	.	287	249	- 1 434	- 38	- 1 472
Profession du commerce, bureaux	2 489	10 278	12 478	.	5 581	5 091	.	4 697	7 387	- 490	2 690	2 200
Personnel technique	609	1 669	1 936	.	1 202	1 116	.	467	820	- 86	353	267
Hygiène et médecine	665	2 448	2 396	.	2 148	2 362	.	300	534	214	234	448
Profession sciences, arts	215	1 294	1 676	.	1 137	1 393	.	157	283	256	126	382
Autres professions	1 425	4 134	3 978	.	2 978	2 404	.	1 156	1 574	- 574	418	- 156
TOTAL	26 698	61 569	61 472	.	47 312	40 170	.	14 257	21 302	- 7 142	7 045	- 97

Travailleurs étrangers sous contrôle, selon le type de permis  
(répartition en %)

	JUIN 1970			JUIN 1972		
	Fronta- liers	Annuels et sai- sonniers	TOTAL	Fronta- liers	Annuels et sai- sonniers	TOTAL
Agriculture	8,3	91,7	100	11,8	88,2	100
Alimentation, boissons, tabacs	35,8	64,2	100	49,1	50,9	100
Professions de l'industrie textile	19,4	80,6	100	30,2	69,8	100
Habillement	12,2	87,8	100	23,3	76,7	100
Cuir et caoutchouc	14,2	85,8	100	30,6	69,4	100
Industrie du papier	21,2	78,8	100	35,0	65,0	100
Arts graphiques	48,7	51,3	100	61,0	39,0	100
Industrie chimique	51,9	48,1	100	65,1	34,9	100
Métallurgie, électronique	29,0	71,0	100	47,0	53,0	100
Horlogerie et bijouterie	34,1	65,9	100	41,4	58,6	100
Terre, pierre et verre	18,4	81,6	100	32,2	67,8	100
Bois et liège, aménagement intérieur	34,2	65,8	100	44,4	55,6	100
Bâtiment et construction	12,0	88,0	100	16,6	83,4	100
Transports et communications	23,1	76,9	100	40,9	59,1	100
Industrie hôtelière	6,7	93,3	100	18,3	81,7	100
Service privé de maison	6,2	93,8	100	7,8	92,2	100
Professions du commerce, bureaux	45,7	54,3	100	59,2	40,8	100
Personnel technique	28,0	72,0	100	42,4	57,6	100
Hygiène et médecine	12,3	87,7	100	18,4	81,6	100
Professions des sciences et arts	12,1	87,9	100	16,9	83,1	100
Autres professions	28,0	72,0	100	39,6	60,4	100
TOTAUX	23,2	76,8	100	34,7	65,3	100

## 5. La formation professionnelle

Pour la première fois depuis plusieurs années, on observe en 1971 une nette progression du nombre des apprentis. Cette progression représente une rupture par rapport à la tendance qui a prévalu durant les années 60 : stagnation des effectifs d'apprentis contrastant avec une spectaculaire augmentation du nombre des collégiens.

L'augmentation enregistrée concerne presque exclusivement les apprentis en entreprise (+ 150), le nombre des apprentis en école n'ayant connu qu'un accroissement insignifiant (+ 9).

Seul l'effectif des jeunes gens s'est accru (+ 161), le nombre des apprenties marquant au contraire une très légère diminution (- 2).

Malgré la progression du nombre des jeunes gens apprentis, on ne retrouve pas encore en 1971 le nombre enregistré il y a 10 ans (1961 : 3 028 jeunes gens; 1971 : 2 960).

L'évolution de la répartition des apprentis entre les divers groupes de professions depuis 1961 reflète les tendances générales de la réorganisation de l'apprentissage elle-même liée aux mutations rapides survenues sur le marché du travail. Nous avons classé les groupes de professions en deux catégories : d'un côté ceux qui ont connu une expansion de leur effectif d'apprentis; de l'autre ceux qui ont subi une diminution de cet effectif.

### Groupes de professions en expansion.

Les groupes qui ont connu une augmentation du nombre d'apprentis sont : agriculture; arts graphiques; chimie; métallurgie, machines, électricité; bois, liège, aménagement d'intérieur; hygiène et médecine; professions des arts, service ménager.

On peut relever plusieurs éléments significatifs :

- d'abord une augmentation dans les principales branches industrielles du canton (métallurgie, chimie, arts graphiques),
- ensuite une expansion des professions liées aux soins personnels (hygiène et médecine),
- enfin une augmentation du nombre de jeunes filles qui viennent à Genève pour y apprendre le français tout en effectuant un apprentissage de service ménager.

Dans le détail, voici comment se présentent les choses : l'augmentation minime survenue dans les arts graphiques s'explique essentiellement par la progression du nombre des jeunes filles qui entreprennent un apprentissage dans la branche. Les professions traditionnelles de la typographie (compositeur, conducteur-typo) enregistrent une tendance au recul alors que certaines professions liées à l'essor de techniques nouvelles se développent (lithographie et offset).

Le nombre des apprentis a régulièrement progressé durant les dix dernières années dans la chimie et les produits synthétiques. Cette augmentation est due à une expansion des effectifs d'apprentis employés de laboratoire. Dans cette profession, le nombre des jeunes gens est resté stationnaire depuis 1961; c'est donc la progression du nombre des jeunes filles qui explique l'augmentation survenue:

1961 : 11 jeunes filles parmi les 43 employés de labo "A";

1971 : 36 jeunes filles parmi les 70 employés de labo "A".

L'accroissement du nombre des apprentis dans les arts graphiques et dans l'industrie chimique n'est pas surprenant : ce sont les deux seules branches industrielles du canton qui ont enregistré un gain de travailleurs suisses entre 1955 et 1965 (résultats du recensement des entreprises de 1965).

La métallurgie et l'électricité regroupent plusieurs catégories de professions et l'expansion modérée des effectifs d'apprentis de ce groupe recouvre des évolutions internes divergentes. On peut ainsi observer :

- une augmentation très marquée des professions du garage. Ces professions comptent 463 apprentis en décembre 1971 contre 264 en 1961. A eux seuls, les apprentis mécaniciens sur automobiles étaient 259 en décembre dernier;
- une progression rapide du nombre des apprentis radio-électri- ciens (1961 : 36 apprentis; 1971 : 69). On observe toutefois un tassement depuis 1969.

L'augmentation du nombre des apprentis dans les professions du garage et de la radio-électricité s'explique essentiellement par l'augmentation de la consommation de biens durables

(automobiles, radios, TV) et par les nécessités d'entretien et de réparation de ceux-ci;

- une diminution très sensible du nombre des apprentis en entreprise dans les professions traditionnelles de la mécanique (mécaniciens, mécaniciens de précision, mécaniciens-électriciens, etc.).

Cette diminution coïncide avec l'apparition et l'essor d'une profession nouvelle : les mécaniciens en appareils électroniques. Pourtant l'insertion de ces derniers sur le marché du travail, une fois l'apprentissage terminé, ne se fait pas sans difficultés;

- une régression très marquée du nombre des apprentis dans les professions de la métallurgie du bâtiment (ferblantiers, serruriers, etc.). En 10 ans, il est tombé de 171 à 91. On notera au contraire la progression spectaculaire du nombre des apprentis monteurs-électriciens (1961 : 180 apprentis; 1971 : 254);
- enfin, on remarquera l'augmentation survenue ces toutes dernières années dans les professions de mécaniciens sur bicyclettes et motos. Cette évolution n'est certainement pas étrangère au regain d'intérêt pour les motocyclettes ainsi qu'à l'expansion des cyclomoteurs.

Les professions du bois, liège et aménagement d'intérieur doivent leur progression à l'augmentation du nombre des apprentis ébénistes et tapissiers-décorateurs. Par contre, le nombre des courtpointières est en déclin.

Quant aux professions de l'hygiène et de la médecine, elles enregistrent une expansion spectaculaire (1961 : 169; 1971 : 323) qui tient surtout à l'accroissement du nombre des apprenties coiffeuses mais aussi à celui des aides hospitalières et aides en médecine dentaire. On notera également l'apparition toute récente d'un apprentissage d'esthéticienne (16 apprenties en 1971).

#### Groupes de professions en régression

On peut distinguer deux catégories parmi les groupes de professions qui ont subi une régression de leur effectif d'apprentis : d'une part, les groupes dont la régression, structurelle, s'accroît

d'année en année. Ce sont principalement l'alimentation, l'habillement, l'horlogerie-bijouterie et le bâtiment. Ce dernier groupe a connu également une nette diminution depuis 1961 bien qu'on observe depuis deux ans une tendance sensible à la reprise; d'autre part, des groupes de professions dont on aurait pu attendre qu'ils présentent une nette expansion de leurs effectifs d'apprentis en raison de l'importance croissante des salariés engagés dans des activités de ce type. Ce sont essentiellement les professions du commerce et les professions techniques.

Examinons plus en détail l'évolution de l'effectif d'apprentis des différents groupes de professions.

Le nombre des apprentis de l'alimentation n'a cessé de décliner depuis 1961. La diminution affecte surtout les métiers de la boulangerie, dont l'effectif d'apprentis est tombé de 85 à 33; les professions de la boucherie n'ont pas été épargnées par cette évolution.

La diminution du nombre des apprentis boulangers tient d'une part au développement de la boulangerie industrielle, qui va de pair avec l'élimination de nombreuses petites boulangeries, d'autre part à une désaffection des jeunes pour ces métiers (horaires pénibles, travail peu considéré, etc.).

Les professions de l'habillement connaissent une crise structurelle du point de vue du recrutement des apprentis. On observe en particulier une diminution très forte du nombre des couturières. Cette diminution affecte tant les apprenties en écoles (Ecole professionnelle et ménagère) que les apprenties en entreprises.

Dans le groupe de l'horlogerie-bijouterie, il convient de noter que ce sont surtout les professions de la bijouterie qui ont été affectées par une diminution du nombre des apprentis.

Dans le bâtiment, après une période marquée par une régression brutale du nombre des apprentis (1961 : 264 apprentis; 1969 : 113), on assiste depuis deux ans à une reprise très sensible puisque l'effectif des apprentis est remonté à 137 en 1971.

La régression enregistrée jusqu'en 1969 tient essentiellement à l'application des mesures conjoncturelles ainsi qu'à un tassement momentané de l'activité dans le secteur de la construction. La reprise survenue depuis deux ans s'explique par un effort de la propagande plus intense accompli par les milieux professionnels

dans les écoles. Il semble douteux toutefois qu'on puisse retrouver ces prochaines années les effectifs de 1961. Les jeunes gens sont souvent rebutés par les métiers du bâtiment : les conditions de travail qui règnent dans la construction (travail en plein air, intempéries, travail pénible et salissant), l'accroissement du pourcentage des travailleurs étrangers dans ce secteur et la désertion des travailleurs du pays, la vogue de certaines professions qui paraissent plus caractéristiques de notre époque (mécanique sur voitures, électronique), voici quelques-uns des facteurs qui contribuent à éloigner les jeunes de ce secteur d'activité.

Le groupe commerce et vente a connu un recul sensible du nombre des apprentis ces dix dernières années. Cette diminution est due avant tout à la régression du nombre des apprentis de la vente, particulièrement des jeunes filles.

La régression enregistrée dans les professions techniques est imputable au recul du nombre des apprentis dessinateurs en bâtiment (1961 : 143; 1971 : 95).

## 6. L'industrie

### 0. Remarques

Depuis la publication de l'étude sur "Quelques aspects du développement de l'économie genevoise", de nouvelles informations chiffrées portant sur les emplois dans les branches industrielles sont disponibles. Ces données proviennent de la "statistique de l'industrie" établie par le Bureau fédéral de statistique.

La "statistique de l'industrie" couvre les branches (groupes) économiques de l'industrie et des arts et métiers. Elle donne des renseignements par branche (nomenclature du recensement des entreprises de 1965) sur les personnes occupées selon le sexe, la nationalité et, pour les étrangers, le type de permis. L'unité d'enquête est l'exploitation et non l'entreprise. (Une entreprise peut être formée de plusieurs exploitations).

La statistique de l'industrie exploite les enquêtes menées annuellement, à fin septembre, auprès des entreprises industrielles soumises à des prescriptions spéciales en application de la loi fédérale du 13 mars 1964 sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce. En général, cette enquête ne porte que sur des établissements comptant au moins 6 ouvriers 1).

La modification des bases légales (passage de la loi sur les fabriques à la loi sur le travail) s'est traduite par une diminution des exploitations prises en considération dans les enquêtes depuis 1966. Cette diminution, sans signification économique, n'est pas éliminée de la statistique 2).

Ces quelques remarques montrent :

- qu'il est impossible de rattacher les résultats de la "statistique de l'industrie" à ceux des recensements des entreprises,
- qu'il est trompeur, dans la plupart des cas, de présenter des chiffres absolus émanant de cette statistique et qu'il faut recourir à des proportions ou à des taux d'évolution,
- qu'il faut observer une certaine prudence dans l'interprétation de ces données.

---

1) L'annexe I précise les bases de la statistique de l'industrie.

2) L'annexe II retrace le mouvement des exploitations industrielles de 1966 à 1971.

### 1. L'industrie genevoise dans le cadre suisse

En 1971, le canton de Genève compte 3,7% des exploitations industrielles de Suisse et 3,8% des personnes occupées dans ce secteur. Exception faite de l'industrie textile, de celle des jouets et engins de sport et du traitement du pétrole brut - ces deux dernières branches étant du reste marginales en Suisse -, toutes les branches industrielles sont représentées à Genève. Ainsi, le secteur industriel est caractérisé par un certain équilibre qui rend significatives les comparaisons avec le reste du pays. Celles-ci, portant sur l'emploi total (ouvriers, employés, cadres, etc.) dans les branches industrielles, sous-tendent les hypothèses, implicites, suivantes : genres de production semblables à l'intérieur des branches, technologies identiques, rapports entre personnel administratif et de production égaux, productivités égales. Ces hypothèses sont encore plus restrictives lorsque l'évolution de l'emploi est utilisée comme indice du développement d'une branche industrielle ou de l'industrie dans son ensemble. Si l'évolution de l'emploi dans un canton est comparée avec celle du pays (ou d'un autre canton), il faut, en outre, tenir compte pour les dernières années des effets différenciés des mesures fédérales de limitation de la main-d'oeuvre étrangère car les cantons proches des frontières bénéficient de l'apport de la main-d'oeuvre frontalière non contingentée.

De 1966 à 1971, le nombre de personnes occupées dans l'industrie est resté plus stable à Genève que dans l'ensemble du pays : la diminution du nombre de travailleurs employés dans l'industrie fut de 0,2% à Genève alors qu'elle fut de 1% dans l'ensemble de la Suisse. De ce fait, la proportion de personnes occupées dans l'industrie par rapport au reste du pays passa de 3,7% en 1966 à 3,8% en 1971. Le nombre d'exploitations industrielles sises à Genève représentait 3,9% du total du pays en 1966; en 1971 cette proportion est de 3,7% : la taille moyenne des exploitations industrielles, qui était en dessous de la moyenne nationale en 1966, la dépasse légèrement en 1971.

## 2. Structure par branche de l'industrie genevoise (Voir tableaux 1.1 et 1.2)

### 2.1. Les branches importantes

La branche des machines, appareils et moyens de transport 1) est la branche industrielle la plus importante à Genève, elle regroupe 33,8% des emplois de l'industrie. L'horlogerie (11,1% des emplois industriels), la métallurgie 2) (9,8%), les arts graphiques (9,5%) et la chimie (8,9%) qui produit principalement des médicaments et des cosmétiques, sont les quatre autres grandes branches de l'industrie genevoise. Elles emploient, au total, 39,3% des travailleurs de l'industrie. Près des 3/4 du personnel de l'industrie travaillent dans les cinq branches mentionnées ci-dessus.

Au niveau national, les 5 plus grandes branches industrielles emploient les 2/3 des travailleurs de l'industrie. Leurs emplois se répartissent ainsi : machines, appareils et moyens de transport, 29,1%; métallurgie, 13,8%; horlogerie, 8,0%; chimie, 7,6%; vêtements et chaussures, 6,9%.

On remarque l'importance plus marquée à Genève que dans l'ensemble du pays de l'industrie des machines et appareils, de l'horlogerie, de la chimie et des arts graphiques. Ces derniers représentent 6,0% des emplois dans l'industrie en Suisse (Genève : 9,5%). L'industrie des vêtements et chaussures qui est une branche importante au niveau national ne regroupe que 3,0% des emplois de l'industrie à Genève; ce fait s'explique, en partie, par l'absence d'industrie textile à Genève (en Suisse : 6,6% des emplois industriels) et par le niveau relativement élevé des salaires à Genève alors que cette branche utilise une main-d'oeuvre aux bas salaires. Le taux de diminution du nombre d'emplois de cette branche, à Genève, entre 1966 et 1971, fut près du double du taux national.

Les 5 principales branches industrielles ont, dans l'ensemble, renforcé leur position relative au cours des 5 dernières années; grâce à une augmentation de 5,7% des emplois, leur part dans l'emploi industriel total, à Genève, a passé de 69,0% en 1966 à 73,1% en 1971.

- 
- 1) On a éliminé de cette branche les ateliers de réparation qui emploient 5,2% des travailleurs de l'industrie à Genève et 1,7% pour l'ensemble du pays. Cette "sous-branche", formée principalement de garages, a été particulièrement affectée par la modification des bases légales et présente un caractère industriel parfois peu marqué.
- 2) La métallurgie regroupe la production de métaux, la fonderie, la robinetterie, la fabrication d'articles en métal et les artisans sur métaux (serrurerie, ferblanterie, installations sanitaires, électriques, de chauffage, etc.).

Exception faite de l'industrie du plastique qui est quantitativement peu importante à Genève, les augmentations d'emplois les plus fortes ont eu lieu dans la chimie (+ 23,3%; Suisse : + 21,9%) et les arts graphiques (+ 16,7%; Suisse : + 5,9%), bien que le nombre d'exploitations de ces deux branches soit resté presque inchangé. L'horlogerie est restée plus stable à Genève que dans l'ensemble du pays, les emplois ayant diminué de 1,9% à Genève contre 4,3% en Suisse, alors que le nombre d'exploitations a diminué de plus de 25% à Genève, mais de moins de 10% en Suisse. L'industrie des machines et appareils a connu une augmentation du nombre de postes de travail plus faible à Genève (+ 3,5%) que dans l'ensemble du pays (+ 6,4%). Le nombre d'exploitations de cette branche a diminué de près de 15% à Genève alors qu'il a augmenté en Suisse. La métallurgie genevoise a été relativement stable ces cinq dernières années : le nombre de ses emplois a diminué, comme pour l'ensemble de l'industrie genevoise, de 0,2%. A Genève, cette branche a une production fortement orientée vers le marché de la construction, local ou national (exemple : robinetterie), et a donc été favorisée, ces dernières années, par l'intense activité du bâtiment.

## 2.2. Les branches marginales

L'industrie des jouets et engins de sport et le traitement du pétrole brut ne sont pas présents à Genève. Le textile est quasi inexistant. Les 5 branches marginales (critère : moins de 1% des emplois industriels) sont la fabrication d'instruments de musique (0,1%), les industries des boissons (0,2%), du caoutchouc et du plastique (0,5%), du cuir (0,6%) et du papier (1,0%). Ces branches occupent, ensemble, 2,4% des travailleurs industriels en 1971 (1966 : 2,7%). Seule parmi elles, l'industrie du plastique a connu un accroissement de l'emploi, qui est même le plus élevé de l'industrie genevoise en pour-cent : 78,4%, sans que le nombre d'exploitations ait augmenté.

En 1971, ces 8 branches regroupent 12,5% du personnel de l'industrie de l'ensemble du pays. L'industrie textile (6,6% des emplois industriels) représente plus de la moitié de l'emploi de ces branches. Dans l'ensemble du pays également, c'est l'industrie du plastique qui a enregistré le plus fort accroissement du nombre d'emplois de 1966 à 1971 : + 28,9%. L'augmentation de personnel fut également élevée dans l'industrie des boissons (+ 22,1%) alors qu'à Genève les emplois dans cette branche ont diminué (- 15,1%) sans qu'il y ait eu de fermeture d'exploitation.

### 2.3. Autres branches

Genève occupe une place importante, en Suisse, dans la production d'articles de bijouterie (3,1% des emplois de l'industrie; Suisse : 0,5%) et dans l'industrie du tabac (2,9% des emplois; Suisse : 0,8%). Dans ces deux branches les emplois ont augmenté à Genève entre 1966 et 1971 alors qu'ils ont diminué dans l'ensemble du pays.

L'industrie des produits alimentaires qui emploie 5,5% des travailleurs de l'industrie (Suisse : 5,2%) a augmenté ses effectifs de 8,6% de 1966 à 1971 (Suisse : 1,8%), ce qui s'explique par le caractère urbain du canton, la transformation des habitudes alimentaires et la rationalisation de la distribution qui favorisent l'industrialisation des préparations alimentaires.

L'industrie du bois et la mise en oeuvre de la pierre et de la terre sont deux branches nettement moins représentées à Genève que dans l'ensemble de la Suisse (3,0% et 1,8% contre 4,8% et 3,2%) et dont l'emploi a diminué plus fortement que dans l'ensemble du pays. Les exploitations produisant pour la construction ont cependant maintenu leur place relative à Genève.

### 3. Spécialisation relative de l'industrie genevoise (Voir tableau 2)

La production d'une région est toujours plus spécialisée que la production d'une nation en raison d'avantages comparatifs (absolus ou relatifs) qu'une région offre par rapport à l'ensemble du pays. En nous limitant à l'industrie, nous pouvons examiner la spécialisation relative de Genève en comparant, branche par branche, la place qu'elle occupe dans l'emploi national. La spécialisation relative du canton par rapport à l'ensemble du pays ne doit pas faire oublier la spécialisation absolue de l'industrie genevoise et suisse dans la fabrication de machines et appareils.

Deux branches, très différentes, sont fortement localisées à Genève : la bijouterie employant traditionnellement une main-d'oeuvre qualifiée (25,1% des emplois de la branche sont localisés à Genève) et l'industrie du tabac, industrie jeune à Genève, employant un personnel peu qualifié (14,5% des emplois de la branche sont localisés à Genève).

Le nombre d'emplois dans la bijouterie genevoise s'est accru un peu plus faiblement (6,8%) de 1966 à 1971 que de 1955 à 1965 alors qu'en Suisse le nombre d'emplois de la branche a diminué. Après avoir regressé de 1955 à 1965, en raison de la rationalisation (automation) de la production, l'emploi dans l'industrie du tabac a augmenté de 4,7% depuis 1966 à Genève (Suisse : - 6,4%). Ainsi ces deux branches ont renforcé leur position sur le plan suisse depuis 1966.

La fabrication d'instruments de musique (6,3% des emplois nationaux), les arts graphiques (6,0%), l'horlogerie (5,3%), la fabrication d'articles en cuir (5,6%) et la chimie (4,4%), qui sont des branches plus fortement représentées à Genève que l'ensemble de l'industrie en moyenne (3,8%) ont toutes amélioré leur place relative de 1966 à 1971.

L'industrie des machines et appareils a vu sa position relative se détériorer légèrement (4,4% des emplois nationaux en 1971 contre 4,5% en 1966)<sup>1)</sup>. L'industrie alimentaire genevoise qui se situait un peu en dessous de la moyenne de l'industrie genevoise en 1966 (moyenne : 3,7%) a pris une place plus importante

---

1) Les ateliers de réparation genevois emploient 11,8% du personnel total de cette "sous-branche" en Suisse. Ce qui tient au caractère urbain du canton et au taux de motorisation élevé de sa population.

dans la production suisse en 1971 (3,9%, moyenne : 3,8%).

Exception faite de l'industrie du plastique, toutes les branches qui se situent en dessous de la moyenne cantonale en 1971, ont vu leur situation relative se détériorer depuis 1966.

Ainsi, l'industrie du canton accentue sa spécialisation relative : les branches plus représentées que l'industrie en moyenne, qui incluent toutes les branches importantes de l'industrie genevoise sauf la métallurgie, améliorent leur position par rapport à l'ensemble du pays et du canton (augmentation du nombre d'emplois de 1966 à 1971 : 6,6%), alors que les autres branches voient leur position se détériorer par rapport au reste du pays et du canton (diminution de 16,5% du nombre d'emplois de 1966 à 1971).

#### 4. Structure de l'emploi (Voir tableaux 3.1.1 - 3.2.2)

##### 4.1. Structure de l'emploi selon le sexe

Dans son ensemble, l'industrie genevoise comptait en 1971 29,1% de personnel féminin, taux qui est resté stable ces dernières années (29,2% en 1966). Sur le plan national, la proportion de femmes reste plus élevée (29,4% en 1971) bien qu'elle ait légèrement diminué depuis 1966 (29,7% en 1966).

Il est utile d'examiner l'emploi féminin par branche car certaines branches importantes, ayant une structure d'emploi par sexe particulière, peuvent influencer les chiffres totaux. Dans l'ensemble des branches économiques importantes à Genève, la proportion d'emplois féminins est plus forte que pour le reste du pays. C'est le cas, principalement, de l'horlogerie (1971 : 55,4% contre 49,7%) et de la chimie (39,8% contre 28,0%). Les proportions sont assez proches, bien que plus élevées à Genève, pour l'industrie des machines (20,3% contre 19,1%), la métallurgie (18,5% contre 16,9%). Cependant dans les arts graphiques l'emploi féminin est plus élevé dans l'ensemble du pays qu'à Genève (29,1% contre 24,7%).

La part plus importante des emplois féminins en Suisse s'explique par la place qu'occupent les industries textile et du vêtement qui regroupent en 1971, les 28,2% de l'ensemble des emplois féminins alors qu'à Genève ces deux branches occupent seulement 7,3% des femmes qui travaillent dans l'industrie. En faisant abstraction de l'industrie textile, les taux d'emploi féminin sont de 29,1% à Genève en 1971 et de 28,0% en Suisse. L'industrie alimentaire, l'industrie du bois et du liège, l'industrie du plastique (dans une certaine mesure) et la mise en oeuvre de la terre et de la pierre, qui sont pour la plupart peu importantes à Genève, ont des taux d'emploi féminin plus faibles que dans l'ensemble du pays. Ces écarts s'expliquent, en grande partie, par des différences de genre de production à l'intérieur de ces branches entre Genève et l'ensemble du pays. La même raison explique, inversement, des taux d'emploi féminin plus élevés à Genève dans l'industrie du cuir, la chimie et la bijouterie.

La part de l'emploi féminin est restée stable dans la majorité des branches à Genève. Les seules branches ayant connu une variation significative du taux de l'emploi féminin sont l'industrie des boissons où la diminution des effectifs a touché principalement des femmes (taux d'emploi féminin en 1966 : 30,2%, en 1971 : 16,4%), l'industrie du tabac où le nombre d'emplois occupés

par des femmes a décru alors que le nombre d'emplois total a augmenté, et l'industrie du plastique où les nouveaux postes de travail ont été occupés presque entièrement par des hommes.

#### 4.2. Structure de l'emploi selon la nationalité et le statut.

##### 4.2.1. Vue d'ensemble

Une caractéristique importante de l'industrie genevoise est la forte proportion de travailleurs étrangers qu'elle emploie. Ceux-ci occupent plus de la moitié (51,9% en 1971) des emplois dans l'industrie alors que dans l'ensemble du pays cette proportion est de 35,8%. Cette forte différence tient au nombre élevé d'étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement (14,1% des travailleurs de l'industrie contre 8,7% en Suisse) et, surtout, au nombre important de frontaliers qui représentent 16,0% des travailleurs de l'industrie contre 4,8% dans l'ensemble du pays. La proportion de travailleurs étrangers soumis à un permis de séjour est plus faible dans l'industrie genevoise (21,8%) que dans l'industrie nationale (22,3%).

L'évolution de la structure de l'emploi a été rapide de 1966 à 1971 : le nombre de travailleurs suisses, qui représentaient encore 58,7% du personnel de l'industrie en 1966, a diminué de 18,2% alors que le nombre des étrangers a augmenté de 25,4%. Cette évolution tient à l'apport des travailleurs frontaliers dont le nombre a triplé en 5 ans. Le recours à cette main-d'oeuvre a compensé le départ des Suisses ( + 3 573 frontaliers et - 3 510 Suisses). L'augmentation du nombre de travailleurs bénéficiant d'un permis d'établissement s'explique par l'obtention de ce permis par des travailleurs qui étaient auparavant soumis au contrôle ( + 2 559 travailleurs de l'industrie ayant un permis d'établissement, - 2 675 ayant un permis de séjour). Ainsi le recours aux frontaliers a permis d'éviter les effets des mesures politiques de limitation de la main-d'oeuvre étrangère et de faire face à la désaffectation des travailleurs suisses pour l'industrie.

Cette évolution ne se retrouve pas, évidemment, au niveau national où la part du personnel suisse dans l'industrie a passé de 66,3% à 64,2%, diminuant de 4,1%, et où le nombre d'emplois occupés par des étrangers s'est élevé de 5,3%. La part des titulaires de permis d'établissement a également doublé dans l'ensemble du pays, alors que la diminution du nombre de travailleurs ayant un permis de séjour a été plus faible qu'à Genève (Suisse : - 17,6%, Genève :- 27,2%). L'accroissement du nombre de frontaliers a été d'environ 70%.

Si l'on considère d'autres "cantons frontières", on remarque qu'à Bâle-Ville les frontaliers représentent 13,0% des travailleurs de l'industrie et 40,2% des étrangers (Genève : 30,8%) et qu'au Tessin ces rapports sont de 44,2% et 62,8%. Dans ces deux cantons le nombre de frontaliers employés dans l'industrie a moins augmenté qu'à Genève, entre 1966 et 1971 : + 129% à Bâle-Ville, + 52% au Tessin.

#### 4.2.2. Analyse par branche industrielle

Parmi les branches importantes de l'industrie genevoise, la proportion de travailleurs suisses dépasse la moyenne cantonale dans l'horlogerie (63,1% en 1971, 76,5% en 1966), la chimie (59,3% en 1971, 69,3% en 1966) et les arts graphiques (55,8% en 1971, 68,8% en 1966). L'industrie des machines et appareils a une proportion de personnel suisse proche de la moyenne en 1971, comme c'était le cas en 1966. Cette proportion n'est que de 39,0% dans l'industrie métallurgique. Egalement plus de 60% des travailleurs sont étrangers dans les industries de la terre et de la pierre (78,5%), du bois et du liège (63,5%), des vêtements (62,5%), du papier (61,7%) et les produits alimentaires (60,7%). Moins de la moitié des emplois sont occupés par des étrangers dans l'industrie des boissons (28,8%), la bijouterie (47,0%) et la fabrication d'instruments de musique (45,5%) ainsi que dans les grandes branches mentionnées ci-dessus.

L'industrie chimique et celle du plastique sont les deux seules branches qui emploient plus de Suisses en 1971 que 5 ans auparavant; c'est d'ailleurs dans ces branches que l'emploi total a, proportionnellement, le plus augmenté pendant la même période. Toutes les autres branches où le nombre d'emplois a augmenté ont vu leurs effectifs de travailleurs suisses se restreindre. Dans l'industrie du vêtement et la mise en oeuvre de la terre et de la pierre le nombre absolu d'étrangers a diminué de 1966 à 1971 mais, en proportion, cette diminution est moins forte que celle des effectifs de travailleurs suisses de sorte que la part des travailleurs étrangers s'est accrue. Dans le textile et l'industrie du cuir tant le nombre absolu que la proportion d'étrangers ont diminué car la suppression du nombre de postes de travail a plus affecté les étrangers que les Suisses. Dans toutes les autres branches où l'emploi total a diminué, le nombre d'étrangers, et donc leur proportion, se sont accrus.

Pour effectuer une comparaison par branche avec l'ensemble

du pays, le fait d'une plus forte proportion de travailleurs étrangers à Genève qu'en Suisse, qui est caractéristique de l'ensemble de l'industrie genevoise, a été éliminé. Pour les branches importantes, on constate que l'industrie métallurgique (d'une façon très marquée), l'industrie des machines et appareils et les arts graphiques emploient une proportion particulièrement forte d'étrangers par rapport à l'ensemble du pays, alors que pour la chimie et l'horlogerie la situation est inverse. Parmi les autres branches, l'emploi d'étrangers dépasse fortement l'écart moyen constaté entre la Suisse et Genève dans les industries du bois et du liège, du papier, de la terre et de la pierre.

#### 4.2.2.1. Le recours aux frontaliers

Dans l'industrie des boissons, celle du tabac, celle du bois et du liège et dans la métallurgie l'augmentation du nombre de frontaliers a dépassé celle de l'ensemble des étrangers, ceux-là compensant totalement la diminution du personnel titulaire d'un permis de séjour. Le nombre des frontaliers a augmenté également dans les industries du vêtement, du cuir, de la terre et de la pierre, branches où les effectifs d'étrangers ont diminué.

Parmi les branches qui ont connu une augmentation du nombre total d'emplois de 1966 à 1971, l'accroissement des effectifs a été entièrement assumé par des frontaliers dans l'industrie des produits alimentaires (part des frontaliers dans le personnel, en 1971 : (19,5%) et du tabac (19,6%) et en majeure partie dans la chimie (17,7%), l'industrie du plastique (25,5%), les arts graphiques (17,9%), l'industrie des machines (15,6%) et la bijouterie (13,6%) ; de ce fait la proportion du nombre de frontaliers dépasse la moyenne cantonale dans la plupart de ces branches. Au contraire, ce sont les branches qui ont eu une diminution particulièrement forte de leur effectif qui ont les proportions de frontaliers les plus faibles : industrie des boissons : 9,6%, textile : 0,0%, vêtement : 9,2%, industrie du papier : 9,7%, fabrication d'instruments de musique : 0,0%.

Les frontaliers dépassent en nombre le personnel soumis à un permis de séjour dans les arts graphiques, la chimie, l'industrie du plastique; ils dépassent également le nombre d'étrangers ayant un permis d'établissement dans la majorité des branches sauf dans l'horlogerie, la bijouterie, les industries du vêtement et du cuir ainsi que la fabrication d'instruments de musique.

Ainsi les frontaliers ont joué récemment un rôle prépondérant dans l'évolution des emplois industriels à Genève tant dans la réorientation de l'embauche que dans son accroissement.

## 5. Conclusions

### 5.1. La "base industrielle" de Genève

Les branches industrielles qui se rattachent à la "base économique" du canton (voir p. 3) sont principalement l'industrie des machines et appareils, la chimie, l'horlogerie, la bijouterie et l'industrie du tabac. En 1971, à Genève, environ 60% du personnel de l'industrie travaillent dans ces branches dont l'emploi total a augmenté de 10,5% entre 1966 et 1971. Ces dernières années les activités industrielles se rattachant à la "base économique" du canton ont donc gagné en importance d'une façon absolue et, surtout, par rapport à l'ensemble des autres branches de l'industrie. Remarquons cependant que ces mêmes branches ont connu un accroissement d'emploi plus élevé dans l'ensemble du pays (+ 10,9%). Ce décalage prend d'autant plus de sens si l'on tient compte que dans l'ensemble du pays les restrictions portant sur la main-d'oeuvre étrangère limitent beaucoup plus les possibilités d'embauche qu'à Genève qui peut recourir à la main-d'oeuvre frontalière. En examinant l'évolution des branches industrielles qui appartiennent à la base économique du canton, entre 1955 et 1965, alors que les conditions du marché du travail à Genève et en Suisse étaient plus homogènes, on constate que, dans leur ensemble, ces branches n'enregistrent à Genève qu'un lent développement par comparaison au reste du pays. Les écarts sont particulièrement élevés pour l'industrie des machines et appareils (progression des emplois de 19% à Genève, de 48% en Suisse) et dans l'horlogerie (progression des emplois de 5% à Genève, de 12% en Suisse). Rappelons que ces comparaisons ne sont significatives qu'en admettant des hypothèses assez restrictives qui permettent de saisir la structure et l'évolution de l'industrie à partir de celles de l'emploi.

### 5.2. Quelques caractéristiques des branches industrielles de la base économique

L'industrie des machines et appareils, spécialisée dans la production de machines et appareillages électriques, d'instruments de précision et de machines textiles, est l'industrie la plus importante du canton. Ces dernières années elle a été moins dynamique à Genève que dans l'ensemble du pays. Ceci tient, en partie, du fait que l'industrie genevoise des machines est fortement orientée vers le marché international (où la concurrence est vive et où les

fluctuations du marché sont fortes) sans pour autant posséder de grandes entreprises. Les rachats et les prises de contrôle d'entreprises genevoises par des entreprises alémaniques puissantes tendent à donner aux entreprises genevoises importantes une dimension internationale 1).

La chimie, en forte progression à Genève, est spécialisée dans les domaines des produits pharmaceutiques, des parfums synthétiques et des cosmétiques. Au contraire de la chimie bâloise, peu de produits pharmaceutiques originaux sont créés par cette industrie à Genève, dont les ventes sont orientées vers le marché national; les exploitations de ce secteur sont souvent des filiales d'entreprises bâloises. L'industrie des parfums synthétiques, grâce à deux entreprises, a une place de choix sur le plan suisse et exporte une grande partie de sa production. Cette production spécialisée a favorisé la création de petites entreprises de produits cosmétiques. La chimie genevoise offre donc une image nuancée avec d'une part une production élaborée nécessitant des efforts de recherche et, d'autre part, une production courante peu originale. Favorisée par les tendances du marché, versant des salaires traditionnellement élevés (donc moins concurrencée par le tertiaire que d'autres branches industrielles sur le marché du travail), la chimie genevoise a connu une forte croissance de ses effectifs depuis 1966.

L'horlogerie genevoise a mieux résisté, ces dernières années, à la réorganisation de la branche que l'horlogerie de l'ensemble du pays et a affermi sa position sur le plan national de point de vue de l'emploi. Ceci tient à la haute qualité de sa production, à la qualification élevée de sa main-d'oeuvre qui est de ce fait relativement peu affectée par l'automatisation et à la présence d'exploitations plus importantes que dans le reste du pays. Cette évolution et ces caractéristiques se retrouvent dans la bijouterie dont la production est souvent liée à celle de l'horlogerie. Ces deux branches exportent l'essentiel de leur production soit directement sur le marché international, soit par l'intermédiaire du commerce local. L'évolution relativement favorable de ces deux branches a dû avoir des effets positifs sur une partie de l'industrie du cuir et des arts graphiques.

L'industrie du tabac, implantée depuis le début du siècle à Genève, compte trois entreprises. Spécialisée entièrement dans

---

1) L'annexe III donne quelques exemples de rachats et de contrôles d'entreprises genevoises.

la fabrication de cigarettes, cette industrie, déjà fortement automatisée, a accru l'effectif de son personnel alors qu'au plan suisse le nombre d'emplois a diminué.

La production d'articles divers en métal, qui se rattache à la métallurgie, est souvent, à Genève, une activité de sous-traitance pour l'industrie des machines et l'horlogerie. L'emploi a diminué depuis 1966 dans cette partie de la métallurgie. Les autres secteurs de la métallurgie, orientés pour la plupart vers le marché local ou national de la construction, ont été stables.

### 5.3. L'attrait du tertiaire

La main-d'oeuvre féminine occupe une place importante dans les grandes branches de l'industrie genevoise et dans celles qui se rattachent à la "base économique" du canton. En général, la proportion de femmes est élevée dans les branches qui utilisent du personnel peu qualifié (exemple : cartonnage dans l'industrie du papier) ou dans celles qui exigent un travail minutieux (horlogerie). Le tertiaire, secteur d'activité dominant à Genève, concurrence beaucoup l'industrie sur le marché du travail féminin en offrant des salaires souvent supérieurs et des conditions de travail apparemment plus favorables que dans l'industrie. La concurrence du tertiaire explique également la désaffection de la main-d'oeuvre suisse pour l'industrie. La proportion de Suisses reste forte dans les branches où la qualification professionnelle et les salaires sont élevés.

### 5.4. Réponse de l'industrie

Le fait marquant de ces dernières années est la poursuite de l'augmentation rapide du nombre de travailleurs étrangers dans l'industrie. Une des composantes essentielles de cet accroissement est formé par les frontaliers, qui ne sont pas contingentés. Ceux-ci ont permis de faire face aux problèmes de l'embauche qui tiennent en grande partie à la concurrence du tertiaire plus important et plus dynamique que l'industrie. Remarquons que les problèmes de l'emploi dans l'industrie ont deux aspects : l'un est dû à la rareté absolue de la main-d'oeuvre, l'autre à la rareté d'une main-d'oeuvre relativement bon marché. Le premier aspect explique principalement le recours aux étrangers, le second explique les mutations rapides dans l'emploi des étrangers (selon leur origine ou leur permis) pour

faire face à la mobilité sectorielle des travailleurs. La possibilité de recourir à la main-d'oeuvre frontalière a peut-être limité les efforts de rationalisation de l'industrie genevoise et risque, ainsi, de l'affaiblir, à moyen terme, par rapport à l'industrie d'autres cantons. Remarquons que si l'origine du phénomène des frontaliers est conjoncturelle et politique (mesures fédérales de limitation de la main-d'oeuvre étrangère) il devient un élément structurel qui exprime un certain type de rapport entre Genève et la région voisine. C'est du reste au niveau des flux de main-d'oeuvre que la relation entre l'industrie genevoise et la région est la plus forte 1).

---

1) En effet peu d'entreprises genevoises ont des exploitations dans la région française limitrophe. La Fabrique suisse de crayons Caran d'Ache (chimie) a une usine à Gaillard; les Ateliers des Charmilles (machines et appareils) ont une filiale à Annemasse; Oxal, entreprise métallurgique de pointe, a une succursale à St.Julien; Gay frères SA (bijouterie) a une unité de production à Annemasse.

## Structure par branche et évolution de l'emploi dans l'industrie

## GENEVE

Branches économiques	1966		1971		Evolution 1966-71	
	Nombre d'emplois	%	Nombre d'emplois	%	%	
Produits alimentaires et fourragers	1 653	5,0	1 795	5,5	+	8,6
Boissons	86	0,3	73	0,2	-	15,1
Tabac	920	2,8	963	2,9	+	4,7
Textile	66	0,2	13	0,0	-	80,3
Vêtements, chaussures, literie	1 427	4,3	971	3,0	-	31,8
Bois et liège	1 057	3,2	970	3,0	-	8,2
Jouets et engins de sport	0	-	0	-	-	-
Papier	370	1,1	321	1,0	-	13,2
Arts graphiques	2 660	8,1	3 103	9,5	+	16,7
Cuir	229	0,7	212	0,6	-	7,4
Plastique	88	0,3	157	0,5	+	78,4
Chimie	2 375	7,2	2 928	8,9	+	23,3
Traitement du pétrole brut	0	-	0	-	-	-
Terre et pierre	725	2,2	582	1,8	-	19,7
Métallurgie	3 219	9,8	3 214	9,8	-	0,2
Machines, appareils, véhicules	13 282	40,4	12 806	39,0	-	3,6
- Machines, appareils, véhicules	10 706	32,6	11 678	33,8	+	3,5
- Ateliers de réparation	2 576	7,8	1 728	5,2	-	-32,9
Horlogerie	3 718	11,3	3 647	11,1	-	1,9
Bijouterie	970	3,0	1 036	3,1	+	6,8
Instruments de musique	24	0,1	22	0,1	-	8,3
TOTAL : industrie	32 866	100,0	32 813	100,0	-	0,2

## Structure par branche et évolution de l'emploi dans l'industrie

## SUISSE

Branches économiques	1966		1971		Evolution 1966-71	
	Nombre d'emplois	%	Nombre d'emplois	%	%	
Produits alimentaires et fourragers	44 752	5,1	45 575	5,2	+	1,8
Boissons	7 756	0,9	9 470	1,1	+	22,1
Tabac	7 085	0,8	6 630	0,8	-	6,4
Textile	68 371	7,7	57 429	6,6	-	16,0
Vêtements, chaussures, literie	71 965	8,1	60 021	6,9	-	16,6
Bois et liège	44 649	5,1	42 369	4,8	-	5,1
Jouets et engins de sport	1 507	0,2	1 308	0,1	-	13,2
Papier	22 159	2,5	20 328	2,3	-	8,3
Arts graphiques	49 132	5,6	52 026	6,0	+	5,9
Cuir	4 611	0,5	3 777	0,4	-	18,1
Caoutchouc et plastique	12 182	1,4	15 706	1,8	+	28,9
Chimie	54 717	6,2	66 692	7,6	+	21,9
Traitement du pétrole brut	554	0,1	533	0,1	-	3,8
Terre et pierre	29 950	3,4	27 731	3,2	-	7,4
Métallurgie	120 900	13,7	120 734	13,8	-	0,1
Machines, appareils, véhicules	263 920	29,9	268 947	30,8	+	1,9
- Machines, appareils, véhicules	239 016	27,1	254 262	29,1	+	6,4
- Ateliers de réparation	24 904	2,8	14 685	1,7	-	41,0
Horlogerie	72 552	8,2	69 431	8,0	-	4,3
Bijouterie	4 324	0,5	4 123	0,5	-	4,7
Instruments de musique	485	0,1	352	0,0	-	27,4
TOTAL : industrie	881 571	100,0	873 182	100,0	-	1,0

Proportion du nombre d'emplois dans l'industrie genevoise par rapport à l'ensemble des emplois dans l'industrie suisse, par branche

## POUR-CENT

Branches économiques	1966		1971	
	En dessous de la moyenne	En dessus de la moyenne	En dessous de la moyenne	En dessus de la moyenne
Produits alimentaires et fourragers	3,7			3,9
Boissons	1,1		0,8	
Tabac		13,0		14,5
Textile	0,1		0,0	
Vêtements, chaussures, literie	2,0		1,6	
Bois et liège	2,4		2,3	
Jouets et engins de sport	0		0	
Papier	1,7		1,6	
Arts graphiques		5,4		6,0
Cuir		5,0		5,6
Caoutchouc et plastique	0,7		1,0	
Chimie		4,3		4,4
Traitement du pétrole brut	0		0	
Terre et pierre	2,4		2,1	
Métallurgie	2,7		2,7	
Machines, appareils, véhicules		5,0		4,8
- Machines, appareils, véhicules		4,5		4,4
- Ateliers de réparation		10,3		11,8
Horlogerie		5,1		5,3
Bijouterie		22,4		25,1
Instruments de musique		4,9		6,3
Industrie : moyenne		3,7		3,8

GENEVE 1966

Structure du personnel de l'industrie selon le sexe, la nationalité  
et le type de permis, par branche économique

POUR-CENT

Branches économiques	Femmes	SUISSES		ETRANGERS							
		dont femmes	Total	Sous permis d'établissement		Sous permis de séjour		Frontaliers			
				dont femmes	dont femmes	dont femmes	dont femmes	Frontaliers	dont femmes		
Produits alimentaires et fourragers	35,7	48,7	23,2	51,3	47,5	4,9	28,4	40,2	52,2	6,2	32,4
Boissons	30,2	79,1	36,8	20,9	5,6	8,1	0,0	11,6	0,0	1,2	100,0
Tabac	54,6	56,2	45,6	43,8	66,0	6,1	41,1	33,5	70,1	4,2	69,2
Textile	63,6	80,3	64,2	19,7	61,5	7,6	60,0	10,6	57,1	1,5	100,0
Vêtements, chaussures, literie	72,4	43,2	70,4	56,8	73,9	9,3	69,7	44,4	74,6	3,1	77,3
Bois et liège	4,4	45,8	7,9	54,2	1,6	7,1	4,0	35,9	1,1	11,2	1,7
Jouets et engins de sport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Papier	46,5	51,1	34,4	48,9	59,1	3,8	50,0	38,9	64,6	6,2	30,4
Arts graphiques	21,6	68,8	19,0	31,2	27,2	5,0	14,9	21,6	31,4	4,6	21,3
Cuir	69,4	41,9	58,3	58,1	77,4	3,5	75,0	52,0	76,5	2,6	100,0
Plastique	27,2	65,9	22,4	34,1	36,7	0	-	28,4	40,0	5,7	20,0
Chimie	41,5	69,3	37,5	30,7	50,5	6,9	42,4	17,8	48,6	6,0	65,7
Traitement du pétrole brut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Terre et pierre	3,9	27,3	9,6	72,7	1,7	5,1	3,7	58,8	1,2	8,8	4,7
Métallurgie	18,9	46,2	18,8	53,8	19,1	7,4	13,0	39,9	21,1	6,5	13,5
Machines, appareils, véhicules	17,5	58,3	16,4	41,7	19,0	6,2	13,7	30,7	21,3	4,8	11,4
- Machines, appareils, véhicules	19,8	58,6	17,8	41,4	22,5	5,7	16,5	31,0	25,2	4,7	12,5
- Ateliers de réparation	7,9	56,9	10,1	43,1	5,0	8,3	5,6	29,5	4,5	5,3	6,6
Horlogerie	56,1	76,5	53,6	23,5	64,1	5,5	57,4	14,5	72,8	3,5	38,9
Bijouterie	40,6	65,3	37,3	34,7	46,9	9,6	43,0	23,2	48,0	1,9	52,6
Instruments de musique	0,4	66,7	0	33,3	1,3	12,5	33,3	20,8	0,0	0,0	-
Industrie : moyenne	29,2	58,7	27,9	41,3	31,0	6,3	26,5	29,9	33,2	5,1	23,8

## GENEVE 1971

Structure du personnel de l'industrie selon le sexe, la nationalité  
et le type de permis, par branche économique

## POUR-CENT

Branches économiques	SUISSES			ETRANGERS							
	Femmes	dont femmes		Total		Sous permis d'établissement		Sous permis de séjour		Frontaliers	
Produits alimentaires et fourragers	34,0	39,3	22,4	60,7	41,6	10,7	34,0	30,5	51,5	19,5	30,3
Boissons	16,4	71,2	17,3	28,8	14,3	8,2	16,7	11,0	12,5	9,6	14,3
Tabac	48,8	46,2	38,4	53,8	57,7	11,4	48,2	22,8	62,6	19,6	57,7
Textile	61,5	100,0	61,5	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Vêtements, chaussures, literie	71,0	37,5	65,7	62,5	74,1	18,7	67,6	34,6	78,0	9,2	73,0
Bois et liège	3,8	36,5	8,5	63,5	1,1	10,9	1,9	33,8	0,6	18,8	1,6
Jouets et engins de sport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Papier	44,9	38,3	38,2	61,7	49,0	12,1	35,9	39,9	53,9	9,7	45,2
Arts graphiques	24,7	55,8	22,8	44,2	27,2	13,2	23,1	13,1	33,1	17,9	25,9
Cuir	67,0	42,5	60,0	57,5	72,1	3,8	37,5	40,5	74,4	13,2	75,0
Plastique	17,8	44,6	15,7	55,4	19,5	10,2	18,8	19,7	9,7	25,5	27,5
Chimie	39,8	59,3	34,4	40,7	47,6	11,4	38,5	11,6	46,2	17,7	54,4
Traitement du pétrole brut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Terre et pierre	5,2	21,5	16,0	78,5	2,2	15,8	2,2	43,8	0,8	18,9	5,5
Métallurgie	18,5	39,0	20,0	61,0	17,6	16,6	16,1	27,4	19,6	17,0	15,8
Machines, appareils, véhicules	18,6	45,7	16,4	54,3	20,5	15,5	19,1	22,9	24,2	15,9	16,6
- Machines, appareils, véhicules	20,3	46,0	17,5	54,0	22,7	15,3	21,3	23,1	27,3	15,6	17,2
- Ateliers de réparation	8,0	43,3	9,0	56,7	7,2	17,2	7,1	21,8	2,9	17,7	12,7
Horlogerie	55,4	63,1	51,9	36,9	61,5	12,1	61,8	13,2	69,2	11,6	52,4
Bijouterie	41,7	53,0	36,8	47,0	47,2	16,3	42,6	17,1	54,8	13,6	43,3
Instruments de musique	4,5	54,5	0	45,5	10,0	9,1	0,0	36,4	12,5	0,0	-
Industrie : moyenne	29,1	48,1	27,5	51,9	30,5	14,1	28,1	21,8	33,9	16,0	28,0

SUISSE 1966

Structure du personnel de l'industrie selon le sexe, la nationalité  
et le type de permis, par branche économique

POUR-CENT

Branches économiques	Femmes	SUISSES		ETRANGERS					
		Total	dont femmes	Total	Sous permis d'établissement		Sous permis de sé- jour et frontaliers (1)		
					Total	dont femmes	Total	dont femmes	
Produits alimentaires et fourragers	40,0	66,6	33,7	33,4	52,7	2,7	35,9	30,7	54,2
Boissons	12,9	80,5	12,3	19,5	15,5	2,6	11,5	16,9	16,1
Tabac	63,9	66,2	53,5	33,8	84,1	3,1	65,4	30,7	86,0
Textile	53,8	53,0	42,9	47,0	66,0	4,4	63,6	42,6	66,3
Vêtements, chaussures, literie	73,7	44,1	63,6	55,9	81,7	4,1	73,7	51,8	82,3
Bois et liège	10,9	67,3	10,3	32,7	12,2	3,4	7,4	29,3	12,7
Jouets et engins de sport	30,7	62,9	27,5	37,1	36,1	4,1	26,2	33,0	37,3
Papier	35,3	67,4	28,5	32,6	49,4	3,5	43,1	29,1	50,2
Arts graphiques	28,4	80,6	27,0	19,4	34,7	3,6	24,7	15,8	36,9
Cuir	48,1	55,2	38,8	44,8	59,7	4,2	45,6	40,6	61,1
Caoutchouc et plastique	26,9	62,3	21,8	37,7	35,3	3,7	26,9	34,0	36,2
Chimie	26,3	81,5	24,9	18,5	32,3	3,4	28,7	15,1	33,1
Traitement du pétrole brut	4,9	70,4	5,6	29,6	3,0	2,2	16,7	27,4	2,0
Terre et pierre	9,9	54,4	11,1	45,6	8,4	3,9	10,2	41,7	8,2
Métallurgie	14,5	64,1	13,7	35,9	15,9	4,1	14,3	31,8	16,1
Machines, appareils, véhicules	16,4	68,5	13,9	31,5	21,7	5,1	16,9	26,4	22,7
- Machines, appareils, véhicules	17,3	68,1	14,4	31,9	23,3	5,1	18,1	26,8	24,3
- Ateliers de réparation	7,7	72,2	9,2	27,8	3,9	4,9	4,8	22,9	3,7
Horlogerie	49,8	78,5	45,5	21,5	65,6	2,5	53,6	19,0	67,2
Bijouterie	36,5	73,0	34,8	27,0	41,0	5,2	34,4	21,8	42,6
Instruments de musique	10,8	80,2	10,1	19,8	13,6	9,0	10,0	10,8	16,7
Industrie : moyenne	29,7	66,3	24,9	33,7	39,0	4,1	29,3	29,6	40,4

(1) Dans l'ensemble du pays la part des frontaliers étant faible, ces derniers sont regroupés avec les étrangers ayant un permis de séjour.

## SUISSE 1971

Structure du personnel de l'industrie selon le sexe, la nationalité  
et le type de permis, par branche économique

## POUR-CENT

Branches économiques	Femmes	SUISSES		ETRANGERS					
			dont femmes	Total		Sous permis d'établissement		Sous permis de sé- jour et frontalier (1)	
					dont femmes		dont femmes		dont femmes
Produits alimentaires et fourragers	37,7	66,0	31,0	34,0	50,7	5,9	41,9	28,1	52,5
Boissons	14,7	80,2	13,8	19,8	18,5	4,6	14,4	15,2	19,8
Tabac	54,6	60,9	43,0	39,1	72,7	8,0	60,0	31,1	76,0
Textile	49,4	51,2	40,5	48,8	58,7	9,7	60,9	39,1	58,1
Vêtements, chaussures, literie	73,2	39,7	62,4	60,3	80,3	10,4	76,7	49,9	81,1
Bois et liège	12,9	67,2	11,8	32,8	15,0	8,1	12,5	24,7	15,9
Jouets et engins de sport	29,4	73,2	26,6	26,8	37,1	7,0	48,4	19,8	33,2
Papier	34,1	64,5	27,0	35,5	47,1	8,3	45,2	27,2	47,7
Arts graphiques	29,1	77,8	27,8	22,2	33,7	7,7	30,4	14,5	35,6
Cuir	49,8	55,1	42,1	44,9	59,3	10,1	50,9	34,8	61,7
Caoutchouc et plastique	28,3	62,3	24,0	37,7	35,5	9,0	36,8	28,7	35,1
Chimie	28,0	74,4	26,4	25,6	32,9	5,6	30,0	20,0	33,7
Traitement du pétrole brut	4,3	73,7	5,9	26,3	0,0	9,2	0,0	17,1	0,0
Terre et pierre	10,5	52,8	11,8	47,2	9,1	8,4	13,4	38,8	8,1
Métallurgie	16,9	61,9	15,9	38,1	18,5	9,2	18,3	28,9	18,6
Machines, appareils, véhicules	18,5	66,2	15,7	33,8	24,2	10,1	21,6	23,7	25,2
- Machines, appareils, véhicules	19,1	65,9	16,0	34,1	25,1	10,2	22,5	23,9	26,2
- Ateliers de réparation	8,8	71,5	10,1	28,5	5,4	9,0	5,0	19,5	5,6
Horlogerie	49,7	72,2	45,4	27,8	60,8	6,4	58,6	21,4	61,4
Bijouterie	32,0	61,1	31,4	38,9	33,1	9,9	33,7	29,0	32,9
Instruments de musique	10,8	77,0	10,0	23,0	13,6	10,8	10,5	12,2	16,3
Industrie : moyenne	29,4	64,2	24,7	35,8	37,6	8,7	32,9	27,1	39,1

(1) Dans l'ensemble du pays la part des frontaliers étant faible, ces derniers sont regroupés avec les étrangers ayant un permis de séjour.

## Annexe I

Base de la statistique de l'industrie

"La présente statistique est le résultat d'enquêtes effectuées dans les "entreprises industrielles" soumises à des prescriptions spéciales par la loi fédérale du 13 mars 1964 sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce <sup>1)</sup>. Selon l'article 5, 2e alinéa, de cette loi,

"Sont réputées industrielles les exploitations qui font usage d'installations fixes à caractère durable pour produire, transformer ou traiter des biens ou pour produire, transformer ou transporter de l'énergie, lorsque :

a L'emploi de machines ou d'autres installations techniques ou bien l'exécution d'opérations en série déterminent la manière de travailler ou l'organisation du travail et que le personnel d'exploitation comprend, pour ces activités, au moins six travailleurs, ou lorsque

b Des procédés automatiques exercent une influence déterminante sur la manière de travailler ou l'organisation du travail, ou lorsque

c La vie ou la santé des travailleurs sont exposées à des dangers particuliers."

On tient pour travailleur toute personne occupée dans une entreprise soumise à la loi, de manière durable ou temporaire, durant tout ou partie de l'horaire de travail. On compte également comme travailleurs : les apprentis, les stagiaires, les volontaires et les autres personnes occupées dans l'entreprise surtout à des fins de formation ou pour se préparer au choix d'une profession.

A moins que l'entreprise n'utilise un procédé automatique ou ne présente des dangers particuliers, l'assujettissement aux prescriptions spéciales concernant les entreprises industrielles reste en principe subordonné à l'emploi d'au moins six travailleurs. Pour le calcul de cet effectif minimum, on ne prend pas en considération :

---

1) "Statistique de l'industrie, septembre 1971; du Bureau fédéral de statistique ", La vie économique No 4, p. 175; Département fédéral de l'économie publique.

1. le personnel de bureau, technique ou commercial, ni les autres travailleurs qui ne sont pas occupés soit à la production, à la transformation ou au traitement de biens, soit à la production, à la transformation ou au transport d'énergie;
2. les apprentis, volontaires, stagiaires ni les autres personnes dont l'occupation dans l'entreprise n'est que temporaire;
3. les travailleurs occupés principalement à l'extérieur de l'exploitation, tels les monteurs, poseurs de fenêtres, chauffeurs, etc.

A signaler en outre que ni la loi sur le travail ni les prescriptions spéciales concernant les entreprises industrielles ne s'appliquent aux exploitations familiales, c'est-à-dire aux entreprises dans lesquelles seuls sont occupés le conjoint du chef de l'entreprise, ses parents par le sang en ligne ascendante et descendante et leurs conjoints, ainsi que ses enfants adoptifs et les enfants de son conjoint."

Certaines exploitations sont comprises dans l'enquête, mais n'apparaissent pas dans la statistique de l'industrie. "Il s'agit ici d'exploitations dans lesquelles on exerce une activité industrielle au sens des dispositions légales, mais que les sciences économiques et la statistique ne rattachent habituellement pas à l'industrie <sup>1)</sup>. A titre d'exemple, on peut citer les carrières, les usines de distribution d'électricité, de gaz et d'eau, les usines d'incinération des ordures, les menuiseries, les blanchisseries, les teintureries de vêtements, les services de conditionnement de maisons de commerce, les dépôts d'entreprises de construction et les ateliers des arsenaux."

---

1) "Statistique de l'industrie, septembre 1971; du Bureau fédéral de statistique", La vie économique No 4, p. 175; Département fédéral de l'économie publique.

Branches économiques	1966 Nombre d'exploitations	Augmentation				Diminution							Total		1971 Nombre d'exploitations
		Nouveaux assujettissements	Divisions d'exploitations	Changements d'activité économique	Revisions d'assujettissement	Fermetures		Exploitations de moins de 6 travailleurs	Modifications légalés	Fusions d'exploitations	Changement d'activité économique	Revision d'assujettissement	Augmentations	Diminutions	
						dont quitte canton									
Produits alimentaires et fourragers	25	6			2 1)	3		1					8	4	29
Boissons	2												0	0	2
Tabac	4												0	0	4
Textile	5					1		1			2 2)		0	4	1
Vêtements, chaussures, literie	51		1	2	2 2)	5		3	12		2		5	22	34
Eois et liège	42	3		1	1 2)	4		2	5		1	1 3) 1 2)	5	14	33
Jouets et engins de sport	-												-	-	-
Papier	11					2		1					0	3	8
Arts graphiques	65	7	2	1	3 2)	4		3			1	3 2)	13	11	67
Cuir	7												0	0	7
Plastique	3	1				1							1	1	3
Chirie	22	2				2					1 3)		2	3	21
Traitement du pétrole brut	-												-	-	-
Terre et pierre	17					1			1				0	2	15
Métallurgie	78	4		3	3 2)	10		3	5	2	3	1 3) 2 2)	10	26	62
Machines, appareils, véhicules	120	8	3	4	3 2)	16	4	6	11	1	4	4 3) 4 2)	18	46	92
- Machines, appareils, véhicules	61	(6)	(2)	(4)	(1)	(11)	(4)	(2)	(1)	(1)	(1)	(4)	(13)	(20)	(54)
- Ateliers de réparation	59	(2)	(1)		(2)	(5)		(4)	(10)		(3)	(4)	(5)	(26)	(38)
Horlogerie	55	1			1 2)	10		3		1	1	1 3)	2	16	41
Bijouterie	19			1				1				1 2)	1	2	18
Instruments de musique	1												0	0	1
TOTAL	527	32	6	12	15	59	4	24	34	4	12	21	65	154	438

1) Division d'une exploitation faite par le Bureau fédéral de statistique.

2) Revision de l'affectation à une branche économique à l'intérieur de la classe économique "industrie"; nombre d'exploitations concernées : 13.

3) Revision de l'affectation à une branche économique aboutissant à l'élimination de l'exploitation de la classe économique "industrie".

Mouvement des exploitations industrielles à Genève de 1966 à 1971

Annexe II

## Annexe III

Liste de quelques entreprises sises à Genève contrôlées par des entreprises suisses ou étrangères

Cette liste d'entreprises regroupées par branche économique est très incomplète car les moyens d'investigation nécessaires font défaut. Elle n'a donc qu'une valeur indicative.

Industrie des produits alimentaires

Doria SA est contrôlée par un groupe des Etats-Unis.

L. Chirat SA est contrôlée par Knorr AG (groupe Corn Products Co (USA)).

Sur les 29 exploitations industrielles 5 appartiennent à la Société coopérative suisse de consommation ou à la Société coopérative Migros.

Une autre exploitation est une filiale d'une entreprise française.

Industrie des boissons

Les 2 exploitations de la branche sont contrôlées par des entreprises étrangères.

Industrie du tabac

United Cigarettes and Co est contrôlée par <sup>Liggett & Co. Inc. May 20-3 2000 (USA)</sup> Erich Eilebrecht (Allemagne)

British American Tobacco (Suisse) SA est une filiale de la société britannique du même nom.

La SA Laurens - Le Khedive est contrôlée par Tabacofina SA (Belgique).

Industrie du papier

La Papeterie de Versoix SA est contrôlée par Litton Industrie Inc (USA).

Industrie chimique

Givaudan SA est contrôlée par Hoffmann - La Roche et Co.

Les Laboratoires Sauter SA sont contrôlés par Hoffmann - La Roche et Co.  
Stella SA est une filiale de BASF AG (Allemagne).

Le département des vernis de Stella SA appartient à F. Züger et Co. (Zurich).

Le Comptoir de la Parfumerie SA appartient à International Chemical and Nuclear Corp. (USA).

Arco SA est une succursale de l'entreprise tessinoise du même nom qui appartient à International Chemical and Nuclear Corp. (USA).

Aga SA est une filiale de la société bâloise du même nom.

Industrie métallurgique

Le Rêve SA, rachetée par Menalux à laquelle participe Arthur-Martin SA (France), a fermé ses portes.

Union Carbide (Europe) SA a une exploitation industrielle à Genève.

Industrie des machines et appareils

Derendinger et Cie est une succursale de l'entreprise du même nom (Zurich).

Lucifer SA est contrôlée par Sperry Rand Corp. (USA).

La SA des Ateliers de Sécheron appartient au groupe BEC (Suisse).

Sodeco, société des compteurs de Genève, est contrôlée par Landis et Gyr SA (Suisse).

Appareillage Gardy SA, est contrôlée par la SA des Câbleries et Tréfileries de Cossonay (Suisse).

Tarex - Manurhin SA, contrôlée par la SA des Câbleries et Tréfileries de Cossonay, est liée aussi à la Manufacture de Machines du Haut-Rhin (France).

Hispano - Suiza (Suisse) SA a été rachetée par Bührlé (Hispano - Oerlikon (Genève) SA), par Heberlein (Heberlein - Hispano SA) et par Sulzer (Verntissa SA).

La Société Genevoise d'Instruments de Physique a 25% de son capital-actions détenus par Hoffmann - La Roche et Co.

(Rappel : Motosacoche SA est une filiale des Ateliers des Charmilles SA)

Industrie horlogère et bijouterie

Aetos Watch SA est contrôlée par la SSIH SA (Genève).

La Manufacture de Montres Universal, Perret frères SA, appartient à Bulova Watch Co. (USA).

Ed. Wenger SA a fusionné avec des entreprises neuchâtelaises sous la raison sociale Boitec SA.

Universo SA est une filiale de l'entreprise du même nom à la Chaux - de - Fonds.

Omega, Louis Brandt et frères SA, a une succursale à Genève (le siège social d'Omega est à Bienne, l'entreprise se rattache à la SSIH SA).

La Manufacture d'Horlogerie Favre - Leuba SA a fusionné avec Jaeger - Le Coultre et Cie SA (Vaud).

IWC International Watch Co, H. E. Homberger, est une filiale de l'entreprise du même nom à Schaffhouse.

La SA ancienne fabrique Georges Piaget et Cie (Neuchâtel) a racheté 2 exploitations industrielles à Genève.

*S. voir aussi la rapportant à Société des Grande Temps SA. (HE)*

*Société des fabricants de Spiraux Réunis SA appartenant au groupe A. H. S.*

## 7. Les organisations internationales

Il convient de distinguer plusieurs éléments pour suivre l'extension extrêmement rapide du secteur international de Genève : l'effectif des personnes occupées dans les organisations intergouvernementales, les délégations permanentes que les Etats entretiennent auprès de celles-ci, les conférences internationales, enfin les organisations non gouvernementales.

Les personnes occupées dans les organisations intergouvernementales étaient 2 800 en 1955; leur nombre atteint actuellement 10 000. Cet accroissement provient surtout de l'extension des quatre plus grandes institutions : l'Office des Nations Unies, le Bureau international du travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire. L'évolution a été ralentie l'année dernière par les difficultés budgétaires du BIT; les perspectives de solution de ces difficultés, la construction d'importants immeubles par plusieurs organisations et d'autres raisons encore indiquent qu'elle va se poursuivre rapidement.

Le nombre des délégations permanentes a presque doublé en dix ans; on en comptait 54 en 1960, 96 en 1970. Ainsi cette seule composante du secteur international représente actuellement, en termes d'emplois, un poids non négligeable : environ 1 300 personnes.

Un fait se reflète dans l'augmentation de l'effectif des fonctionnaires internationaux et des membres de délégations permanentes, tout en ayant bien d'autres conséquences pour l'économie genevoise; il s'agit de la fréquence croissante des conférences internationales et séances de tous ordres qui se tiennent à Genève, y attirant pour un séjour plus ou moins long des participants du monde entier. Cet aspect du développement du secteur international, moins bien connu et plus difficilement saisissable que d'autres, devient extrêmement important. Il existe aux Nations Unies une nette tendance à tenir les séances à Genève plutôt qu'à New-York. Ainsi, en deux ans, de 1967 à 1969, le nombre des réunions convoquées par l'Office des Nations Unies à Genève a passé de 2 900 à 3 700, contre 2 550 et 2 700 à New-York.

On ne s'étonnera pas, vu ce renforcement de la présence des institutions officielles, de voir les organisations internationales non gouvernementales se multiplier; on en a compté récemment 163. La plupart n'ont, certes, qu'un secrétariat limité. Il n'en

reste pas moins qu'ensemble, elles jouent un rôle économique non négligeable. 93 d'entre elles, regroupées dans une fédération, emploient 2 500 personnes. Une enquête partielle a permis de déterminer qu'en 1970, les dépenses de 70 organisations non gouvernementales dans le canton se sont élevées à 92 millions de francs, dont 58 de salaires.

En récapitulant les informations mentionnées, on aboutit à un total d'emplois de 11 300 pour les institutions officielles et les délégations permanentes, de 13 800 en comprenant une partie seulement des organisations non gouvernementales, pour laquelle le renseignement est connu. Encore faut-il préciser que certains aspects du rôle économique du secteur international, en particulier celui qui concerne les conférences, échappent à cette évaluation en termes d'emplois.

## 8. L'aéroport

### Données générales

La création et l'expansion de l'aéroport ont été principalement dues à l'initiative des autorités cantonales, tandis que le développement de la route et du rail ont étroitement dépendu de décisions ou d'options de l'autorité fédérale et de la France. C'est ainsi que, malgré la guerre, la décision d'agrandir une première fois la piste de l'aéroport put être prise, déterminant son essor dès la fin de la guerre. Depuis lors, les étapes successives de son développement - dont les plus récentes sont un allongement de la piste, la construction de la nouvelle aérogare et son raccordement au réseau des routes nationales - ont permis à notre canton d'étendre ses relations internationales à l'échelle mondiale. Le réseau aérien de l'aéroport s'est en effet constamment et régulièrement développé. Notre ville est actuellement reliée à toutes les grandes capitales du monde, soit directement, soit par l'intermédiaire de Zurich.

### Evolution du trafic depuis 1960

C'est le trafic commercial qui est pris en considération.

Le nombre total de passagers progresse très fortement chaque année, avec une régularité frappante; le taux d'augmentation est en général proche de 12%. A un tel rythme, il a presque quadruplé de 1960 à 1971 (1960 : 855 000, 1971 : 3 075 000; soit + 260%). L'évolution à Kloten étant très voisine, les parts des deux aéroports au total national de passagers sont stables : en 1971, 34% pour Cointrin, 57% pour Kloten.

La principale composante du mouvement de passagers est le trafic local de lignes, qui s'oppose d'une part au trafic de transit direct, d'autre part aux vols non réguliers (vols "charter" surtout). C'est aussi la composante la plus significative, celle qui reflète l'activité du tertiaire international genevois, l'attrait touristique du bassin lémanique et des Alpes (en particulier celui des stations de sports d'hiver), etc. Les chiffres sont ici de 718 000 pour 1960, 2 484 000 pour 1971 (+246%).

Les mouvements d'avions ont heureusement augmenté bien plus lentement - ils ont approximativement doublé (+ 118%) - du fait de l'introduction de gros porteurs. Leur nombre est stable depuis l'année dernière (65 000 par an). L'effet de la mise en service

d'avions gros porteurs est très sensible en ce qui concerne le trafic régulier : le nombre de mouvements dus à ce trafic a même diminué au cours de certaines années récentes. Cette évolution est cependant contrebalancée par l'essor du trafic non régulier, très rapide depuis 1968.

### Emplois

On ne s'étonnera pas, étant donné la progression du trafic et l'ouverture de la nouvelle aérogare, de voir le nombre de personnes travaillant dans l'aire de l'aéroport s'élever rapidement et devenir considérable. Il a passé de 1 700 en mai 1967 à 3 300 à fin 1971. Toutes les entreprises présentes à l'aéroport - compagnies, magasins, transitaires, etc... - sont comprises dans ces chiffres.

## 9. L'hôtellerie

A examiner l'évolution depuis 1960, on constate une croissance particulièrement dynamique du secteur hôtelier à Genève, qu'on ne retrouve pas dans les autres grandes villes suisses. Plusieurs nouveaux hôtels - parfois vastes - ont été ouverts; Genève a pris la première place parmi les villes suisses en ce qui concerne le nombre de nuitées; l'effectif des personnes occupées s'est fortement accru (gain entièrement réalisé par l'engagement de main-d'oeuvre étrangère). Cet essor est imputable à l'afflux grandissant d'hôtes de l'étranger. La place de la clientèle étrangère, déjà exceptionnelle, a encore augmenté (1960 : 74% des nuitées, 1971 : 85%; Suisse : 59% en 1960, 62% en 1971). Le fait que ce sont les hôtes en provenance des Etats-Unis les plus nombreux dans les hôtels genevois illustre bien le caractère international de leur clientèle.

Le nombre annuel de nuitées a augmenté entre 1960 et 1971 de 51%, atteignant le niveau de 2,5 millions (étrangers seulement : + 74%). L'écart entre Genève et les autres grandes villes de Suisse est net (Zurich, deuxième ville du pays pour le tourisme : + 14%; Suisse : +32%).

Le nombre de lits a progressé de 76% (1971 : 10 635 lits). L'écart entre Genève et les autres grandes villes est ici encore plus marqué (Zurich : + 21%; Suisse : + 29%). Genève occupe aussi le premier rang en ce qui concerne la capacité d'hébergement.

L'accroissement de l'équipement hôtelier de notre ville est essentiellement intervenu avant 1966. La progression de l'offre a été pendant cette période, plus rapide que celle de la demande, déterminant une baisse constante du taux d'occupation des établissements (1960 : 75%; 1965 : 53%). Le moindre développement de l'équipement depuis 1966 s'est accompagné d'une lente remontée de ce taux (1971 : 65%).

On observe depuis la fin de l'été 1970 une stagnation du nombre des nuitées à Genève. Cette évolution n'est pas particulière à notre ville; on la retrouve, ou du moins on constate un sérieux ralentissement, dans les autres villes du pays. Une des causes du tassement du nombre de nuitées de clients étrangers qui explique cet état de faits réside sans doute dans la crise monétaire internationale (changements de parité, restrictions de change).

## 10. Revenu cantonal

Depuis 1965, une estimation de la répartition du revenu national par canton est disponible annuellement 1). Le revenu cantonal ainsi obtenu correspond à une estimation du produit cantonal net au coût des facteurs et aux prix courants, ce qui représente la rémunération des facteurs de production simples et les profits des résidents.

### 1. Revenu cantonal

En 1971, le revenu cantonal genevois 2) s'élève à 5 770 millions de francs, plaçant ainsi le canton au quatrième rang de Suisse derrière ceux de Zurich (16 830 millions de francs), Berne (12 160 millions de francs) et Vaud (6 890 millions de francs). Le revenu cantonal genevois représente les 6,9% du revenu national suisse. Cette part était de 7,5% en 1965. Malgré la diminution du poids relatif de l'économie genevoise, celle-ci conserve le même rang dans l'économie suisse. Les écarts entre Genève et les cantons qui ont un revenu cantonal supérieur se sont accrus de 1965 à 1971, en effet, ceux-ci ont eu des taux de croissance nominaux annuels moyens (voir tableau) plus élevés que Genève (7,2%). Le canton d'Argovie, qui occupe le cinquième rang de Suisse (revenu cantonal en 1971 : 5 580 millions de francs), se rapproche progressivement de Genève car son taux de croissance annuel moyen (9,5%) dépasse celui de notre canton. Les cantons de Glaris (4,8%), d'Appenzell-Rhodes-Intérieures (5,9%) et de Bâle-Ville sont les seuls cantons où la croissance économique fut moins forte qu'à Genève. Les cantons de Schaffhouse et de Thurgovie (7,7%), de Zurich et Neuchâtel (7,8%) ont eu des taux de croissance qui sont de peu supérieurs à celui de notre canton.

---

1) "La Suisse en chiffres", de 1966 à 1972, UBS.

La clé de répartition utilisée se base principalement sur la matière imposable telle qu'elle est définie pour l'impôt de défense nationale.

2) L'estimation du revenu cantonal ne tient pas compte des revenus perçus par le personnel des organisations internationales gouvernementales. Ces revenus étant inclus dans le revenu national, il y a donc une sous-estimation du revenu cantonal genevois dont la contrepartie est une légère surestimation des revenus cantonaux de l'ensemble des autres cantons.

Il ne faut cependant pas oublier que les revenus perçus par les frontaliers (dont le nombre a fortement augmenté depuis 1965) sont normalement exclus du revenu cantonal. De ce fait, la part relative de l'économie genevoise et, probablement sa croissance doivent être plus faibles mesurées par le revenu cantonal que par le produit intérieur net. Cette explication est également valable pour le canton de Bâle-Ville. En outre, le fait d'ignorer les revenus des résidents travaillant dans des organisations internationales gouvernementales conduit à sous-estimer non seulement le revenu cantonal genevois mais encore sa croissance.

## 2. Revenu par tête

Le revenu cantonal mesure le poids économique d'un canton; pour éliminer les variations dues aux tailles différentes des cantons, on calcule le revenu par tête en divisant le revenu cantonal par la population résidente. Ce revenu par tête n'est en rien un indicateur du niveau de vie car pour mesurer ce dernier il faudrait, tout au moins, recourir au "revenu personnel disponible". A Genève, le revenu par tête était de 17 410 F. en 1971 <sup>1)</sup>. Il n'était dépassé que par celui de Bâle-Ville (19 815 F.). Le canton de Zoug occupait la troisième place avec un revenu par tête de 15 900 F. A Genève, la croissance du revenu par tête fut la plus faible de Suisse de 1965 à 1971 (taux annuel moyen : 5,8%). Trois autres cantons ont eu un taux de croissance annuel moyen du revenu par tête inférieur ou égal à 7,0% : Glaris (6,3%), Zurich (6,6%) et Neuchâtel (7,0%). Le revenu par tête de Bâle-Ville a augmenté presque au même rythme que celui de l'ensemble du pays (Bâle-Ville : 7,4%, Suisse : 7,6%) et, de ce fait, l'écart s'est creusé entre ce canton et Genève. Le canton de Zoug, a connu une croissance du revenu par tête de 8,5% par an ce qui lui a permis de prendre la troisième place sur le plan national en dépassant Zurich.

---

1) Les frontaliers n'étant pas des résidents, le biais signalé à la fin du § 1 disparaît lorsque le revenu cantonal est ramené à la population résidente. Au contraire, la sous-estimation introduite par l'absence des revenus des résidents travaillant dans des organisations internationales subsiste.

Pour l'année 1970, des chiffres précis concernant la population active résidente sont disponibles. Ceci permet de calculer le revenu par tête de résident actif, ce qui est une mesure statistique de la productivité globale d'une économie.

Ce revenu est de 29 405 F. à Genève. Notre canton occupe la deuxième place derrière Bâle-Ville (33 760 F.) et devant Zoug (29 155 F.), Zurich (27 325 F.), etc. Le revenu par tête de résident actif a augmenté de 4,5% par an en moyenne de 1965 à 1970 à Genève <sup>1)</sup>.

Le poids de l'économie genevoise et sa productivité globale donnent à notre canton une place importante dans l'économie nationale. Bien qu'à utiliser avec prudence, les taux d'évolution du revenu cantonal (en valeur absolue ou par tête) révèlent une croissance relativement faible de notre économie cantonale.

---

1) Ce taux d'augmentation ne peut pas être calculé pour les autres cantons, car leur population active résidente en 1965 n'est pas connue.

## Estimation des revenus cantonaux 1)

CANTON	Revenu cantonal					Revenu cantonal par tête					
	en millions de F		en pour-cent		rang	de résidents			de résidents actifs 2)		
	1965	1971	Augmentation annuelle moyenne	Part du revenu national en 1971	1971	en francs		en pour-cent	rang	en francs	rang
						1965	1971	Augmentation annuelle moyenne	1971	1970	1970
Zurich	10 700	16 830	7,8	20,2	1	10 250	15 060	6,6	4	27 325	4
Berne	7 300	12 160	8,9	14,6	2	7 680	12 300	8,2	10	22 330	11
Lucerne	1 940	3 400	9,8	4,1	8	7 030	11 610	8,7	14	22 075	14
Uri	205	380	10,8	0,4	22	6 200	10 950	9,9	19	23 035	8
Schwytz	520	990	11,3	1,2	18	6 120	10 575	9,5	22	20 400	21
Obwald	150	240	8,2	0,3	24	6 000	9 485	7,9	24	18 805	23
Nidwald	170	290	9,3	0,3	23	6 800	11 195	8,7	17	21 845	16
Glaris	310	410	4,8	0,5	21	7 380	10 675	6,3	21	18 520	24
Zoug	580	1 110	11,4	1,3	17	9 670	15 900	8,6	3	29 155	3
Fribourg	1 060	1 880	9,7	2,2	16	6 580	10 240	7,6	23	19 840	22
Soleure	1 700	2 725	8,2	3,3	11	7 690	12 075	7,8	11	21 325	18
Basle-Ville	3 080	4 560	6,8	5,5	6	12 940	19 815	7,4	1	33 760	1
Basle-Campagne	1 520	2 980	11,9	3,6	9	8 440	14 185	9,0	5	27 135	5
Schaffhouse	600	935	7,7	1,1	19	8 330	12 620	7,2	7	22 385	9
Appenzell Rh. E.	360	580	8,3	0,7	20	7 060	11 835	9,0	12	22 300	12
Appenzell Rh. I.	85	120	5,9	0,1	25	6 070	8 825	6,4	25	15 590	25
St.-Gall	2 600	4 360	9,0	5,2	7	7 140	11 230	7,8	16	22 145	13
Grisons	1 040	1 910	10,7	2,3	15	6 700	11 110	8,8	18	20 515	20
Argovie	3 200	5 580	9,7	6,7	5	8 060	12 505	7,6	8	23 115	7
Thurgovie	1 370	2 135	7,7	2,6	13	7 530	11 660	7,6	13	22 355	10
Tessin	1 620	2 890	10,1	3,5	10	7 470	11 480	7,4	15	21 935	15
Vaud	4 000	6 890	9,5	8,2	3	8 230	13 355	8,4	6	24 265	6
Valais	1 230	2 260	10,7	2,7	12	6 400	10 695	8,9	20	21 210	19
Neuchâtel	1 340	2 105	7,8	2,5	14	8 320	12 455	7,0	9	21 715	17
Genève	3 800	5 770	7,2	6,9	4	12 380	17 410	5,8	2	29 405	2
Suisse	50 500	83 490	8,7	100,0	-	8 500	13 165	7,6	(6-7)	24 250	(6-7)

1) Source : "La Suisse en chiffres", UBS, éditions de 1966 à 1972.

2) Source : Recensement fédéral de la population.

## 11. Bénéfices des sociétés de capitaux

(L'utilisation de ces chiffres est subordonnée à l'autorisation du chef du département des finances et contributions)

On dispose de données fiscales sur les bénéfices des sociétés de capitaux <sup>1)</sup> par branche économique. Le bénéfice imposable de ces sociétés et l'impôt correspondant ne reflètent qu'imparfaitement la réalité des différentes branches économiques, pour plusieurs raisons :

- l'écart entre les déclarations fiscales et la réalité est important; si le bénéfice est, bien entendu, généralement sous-évalué, certaines sociétés gonflent au contraire artificiellement le bénéfice qu'elles déclarent à Genève parce que le régime fiscal y est plus favorable que dans d'autres pays où elles sont installées (entreprises multinationales, qu'on trouve en particulier dans le commerce de gros);
- les sociétés de capitaux ne représentent qu'une partie, d'importance variable, de l'ensemble des entreprises de chaque branche.

Il n'en reste pas moins que ces chiffres peuvent très bien être utilisés comme une illustration supplémentaire des tendances de développement analysées au sujet du tertiaire international et de l'industrie.

Le tableau ci-après indique les bénéfices de 1969 et l'impôt de 1970 (impôt de base, centimes communaux et cantonaux non compris).

1) SA, SARL, sociétés en commandite par action.

BRANCHES ECONOMIQUES	Bénéfice imposable		Impôt sur le bénéfice	
	1000 F	%	1000 F	%
Agriculture	2,3	0,0	0,2	0,0
Industrie et métiers 1)	86 670,9	12,6	10 121,6	17,8
Construction, génie civil	3 751,3	0,5	381,4	0,7
Commerce	257 673,7	37,6	14 942,6	26,3
dont commerce de gros 2)	221 256,1	32,3	10 766,2	19,0
Banque, assurance affaires immobilières <sup>3)</sup>	268 676,8	39,2	24 744,7	43,6
dont banque 4)	177 355,6	25,9	19 383,9	34,2
sociétés immobilières	83 652,5	12,2	4 398,7	7,8
Transports et communications	10 350,9	1,5	875,0	1,5
Hôtellerie	9 315,4	1,4	1 202,5	2,1
Autres services	49 037,8	7,1	3 114,4	5,5
Branche inconnue	547,3	0,1	1 360,5	2,4
T O T A L	686 026,4	100,0	56 743,3	100,0

1) Y compris industries extractives.

2) Y compris entreprises étrangères ayant un siège commercial et administratif à Genève.

3) Y compris sociétés immobilières.

4) Y compris holding, fonds de placement, etc..., lorsque leur activité s'étend à plusieurs branches; les sociétés financières spécialisées dans une branche sont classées dans cette dernière.

## 12. Salaires

(L'utilisation de ces chiffres est subordonnée à l'autorisation du chef du département des finances et contributions.)

Les tableaux suivants ont été établis à partir de sondages effectués parmi les déclarations d'impôts des personnes physiques d'une part, les attestations des employeurs prélevant l'impôt à la source d'autre part. Les sommes prises en considération sont des salaires bruts : les cotisations à l'AVS, aux caisses de retraite d'entreprise, les retenues pour assurances-accidents, etc....., ne sont pas déduites. Les allocations familiales ne sont pas comprises, sinon pour la part dépassant le minimum légal. La source de ces renseignements détermine un certain nombre de limites et d'imperfections qu'il faut mentionner :

1. les fonctionnaires internationaux ne sont, pour la plupart, pas couverts par la statistique;
2. les salaires des personnes domiciliées dans le canton de Vaud et travaillant dans celui de Genève ne sont pas compris;
3. les travailleurs frontaliers échappant au sondage pour l'année 1964, on a établi leurs salaires par une estimation assez grossière;
4. les salaires acquis à l'extérieur par les contribuables domiciliés dans le canton sont pris en compte;
5. lorsqu'une personne exerce plusieurs activités, le classement par branche des revenus correspondants s'effectue selon la règle suivante : l'ensemble des revenus est attribué à la branche d'où est tiré le revenu principal;
6. les montants sont entachés de fluctuations d'échantillonnage.

L'estimation de salaires moyens annuels, sur la base des salaires bruts, est rendue difficile par la présence croissante du travail à temps partiel (activité réduite) et du travail temporaire dans la vie économique. Ces activités sont aussi bien le fait de résidents permanents que de résidents temporaires (qui ne travaillent que quelques mois à Genève).

L'enquête générale sur les salaires et traitements de l'OFIAMT a l'avantage de ne pas se heurter à ce problème, car celle-ci a lieu une fois par an, au mois d'octobre, sur la base des gains moyens de certains groupes de salariés caractéristiques. Mais l'OFIAMT ne publie pas de résultats par canton.

Pour une partie de la population active en 1968 (les contribuables imposés à la source) il a été possible d'éliminer partiellement cet inconvénient grâce à la connaissance exacte du nombre total de mois de travail. D'autres modifications ont été apportées aux salaires bruts pour parvenir à une meilleure approximation des salaires moyens de 1968. Et c'est à partir de la connaissance de ces salaires moyens qu'une procédure d'estimation donne le niveau des salaires moyens de 1964.

## SALAIRES VERSES PAR LES BRANCHES ECONOMIQUES DU CANTON EN 1964 ET 1968 (estimation)

BRANCHES ECONOMIQUES	1964		1968		Augmentation
	milliers de francs	%	milliers de francs	%	%
<u>Hôtellerie</u>	<u>69 464</u>	<u>4,0</u>	<u>111 400</u>	<u>4,2</u>	<u>60,4</u>
<u>Administrations publiques</u> 4)	<u>104 465</u>	<u>5,2</u>	<u>151 269</u> 4)	<u>5,7</u>	<u>44,8</u> 4)
<u>Autres services</u>					
Représentation d'intérêts	161 338 1)	9,2	120 703 1)	4,6	-
Hygiène	58 532	3,3	113 645	4,3	94,2
Enseignement	59 075	3,4	118 003	4,4	-
Musées, bibliothèques	12 501 5)	0,7			
Laboratoires, aménagement			19 405	0,9	-
Oeuvres sociales, cultes	11 652	0,6	27 487	1,0	135,9
Services récréatifs, arts	15 203	0,9	24 650	0,9	62,1
Service de maison	25 712	1,5	33 469	1,3	30,2
Nettoyage	13 524 1)	0,8	16 834 1)	0,6	-
Autres services			15 232 1)	0,6	-
<u>Total</u>	<u>357 537</u>	<u>20,4</u>	<u>489 428</u>	<u>18,5</u>	<u>36,9</u>
<u>Branche inconnue</u>	<u>65 800</u>	<u>3,7</u>	<u>27 054</u>	<u>1,0</u>	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>1 757 079</u>	<u>100,0</u>	<u>2 647 149</u>	<u>100,0</u>	<u>50,7</u>

1) La comparaison des chiffres de 1964 et 1968 est impossible en raison d'un changement de définition.

2) Y compris industries extractives.

3) Chiffres partiellement comparables, la définition de la branche étant plus large en 1964 qu'en 1968.

4) En 1968, y compris une petite partie des salaires versés par les organisations internationales; les chiffres de 1964 et 1968 ne sont pour cette raison que partiellement comparables.

5) En 1964 : musées, bibliothèques; instituts scientifiques, recherche.

## SALAIRES MOYENS VERSES PAR LES BRANCHES ECONOMIQUES DU CANTON EN 1964 ET 1968 (estimation)

BRANCHES ECONOMIQUES	1964	1968	Augmentation
	francs	francs	%
<u>Hôtellerie</u>	<u>11 100</u>	<u>11 600</u>	<u>4,5</u>
<u>Administrations publiques</u>	<u>16 000</u>	<u>18 050</u>	<u>12,8</u>
<u>Autres services</u>			
Représentation d'intérêts	20 600	19 500	-
Hygiène	11 200	12 950	15,6
Enseignement	16 000	16 500	-
Musées, bibliothèques	20 050		-
Laboratoires, aménagement		21 200	-
Oeuvres sociales, cultes	12 450	13 750	10,4
Services récréatifs, arts	11 500	15 300	33,0
Service de maison	6 600	5 925	-
Nettoyage	- 1)	10 025	-
Autres services	- 1)	14 850	-
<u>Total</u>	<u>14 100</u>	<u>13 750</u>	-
<u>Branche inconnue</u>	- 1)	<u>12 050</u>	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>13 450</u>	<u>15 300</u>	<u>13,8</u>

1) La méthode utilisée ne permet pas l'estimation d'un salaire moyen pour ces branches économiques